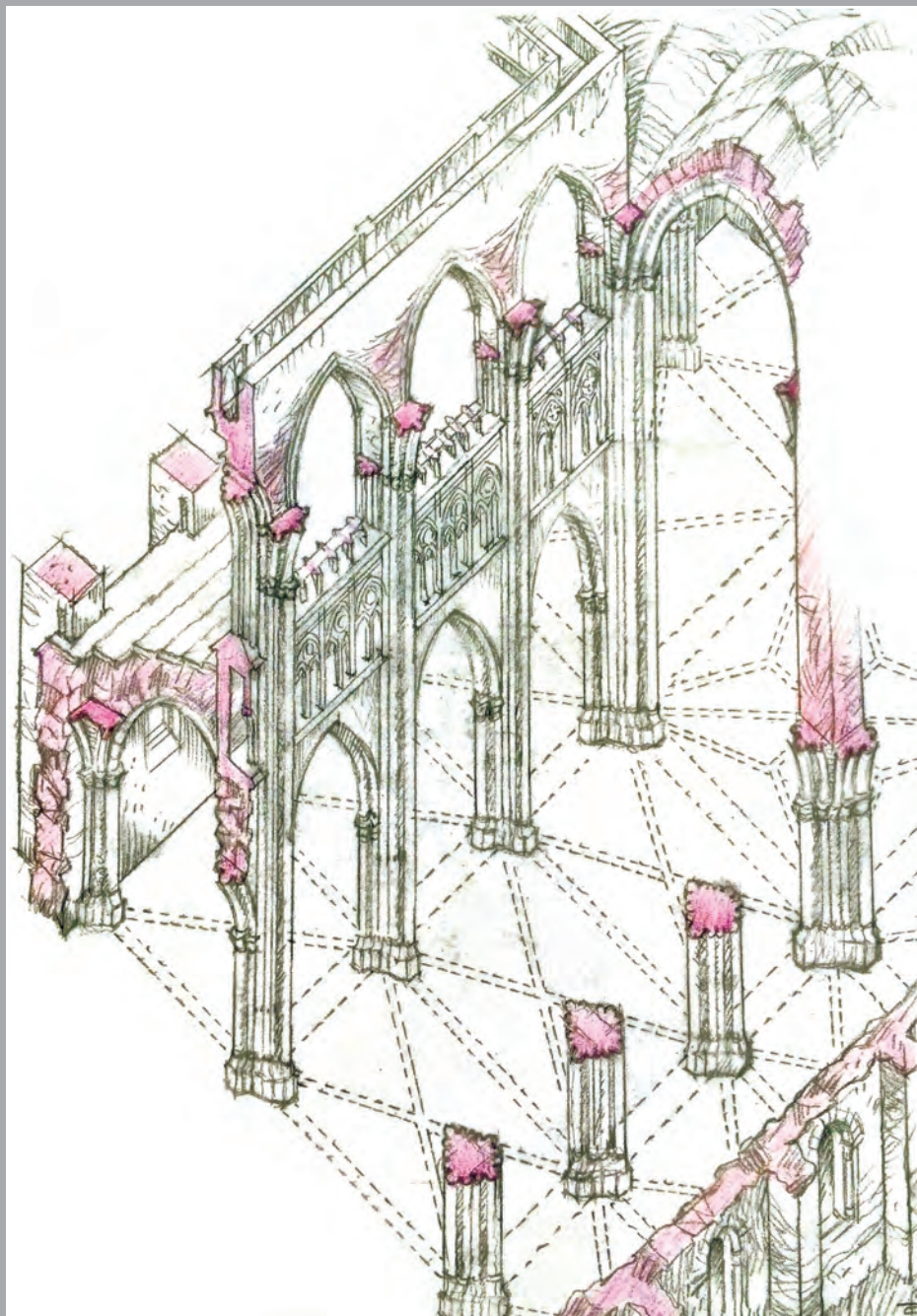


MÉMOIRES
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU MIDI DE LA FRANCE



Tomes LXXX-LXXXI - 2020-2021

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE

FONDÉE EN 1831 ET RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850



TOMES LXXX-LXXXI

2020-2021

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-GARONNE

TOULOUSE

HÔTEL D'ASSÉZAT - Place d'Assézat - 31000 TOULOUSE

Comité de lecture et d'impression de ce volume :

Jean-Luc BOUDARTCHOUK, directeur adjoint scientifique et technique à l'Inrap Midi-Méditerranée
Quitterie CAZES, professeur d'histoire de l'art médiéval à l'Université de Toulouse 2 - Jean Jaurès
Michelle FOURNIÉ, professeur d'histoire médiévale honoraire à l'Université de Toulouse 2 - Jean Jaurès
Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, docteur en histoire de l'art
Diane JOY, directrice du patrimoine à la Communauté d'agglomération du Grand Rodez
Jean-Michel LASSURE, docteur en histoire, UMR 5 608 UTAH-CNRS
Louis PEYRUSSE, maître de conférences honoraire d'histoire de l'art contemporain à l'Université de Toulouse 2 - Jean Jaurès
Bernard POUSTHOMIS, archéologue (HADES)
Nelly POUSTHOMIS, professeur d'histoire de l'art médiéval honoraire à l'Université de Toulouse 2 - Jean Jaurès
Michelle PRADALIER, professeur d'histoire de l'art médiéval honoraire à l'Université de Toulouse 2 - Jean Jaurès
Bernard SOURNIA, conservateur en chef honoraire du patrimoine

Coordination éditoriale : Anne-Laure NAPOLÉONE et Maurice SCELLÈS

Illustration de couverture : État restitué de la nef de la cathédrale de Bayonne en 1335. *Croquis de B. Sournia.*

Abréviations :

A.C. Archives communales (suit le nom de la commune).
A.D. Archives départementales (suit le nom du département).
A.M. Archives municipales (suit le nom de la commune).
A.M.M. Archéologie du Midi Médiéval.
A.N. Archives nationales (Paris).
B.M. Bibliothèque municipale (suit le nom de la commune).
B.N.F. Bibliothèque nationale de France.
B.S.A.M.F. Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France.
C.A. Congrès Archéologique.
M.A.S.I.B.L.T. Mémoire de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.
M.S.A.M.F. Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France.

*Achévé d'imprimer sur les presses
de l'imprimerie Escourbiac
81304 Graulhet
mars 2023
Dépôt légal : juin 2023*

Mise en page



art'air-éd.
atelier de mise en forme des livres
Pascale et Marc Balty - www.artair-edition.fr

Comité scientifique :

Claude ANDRAULT-SCHMITT, professeure d'histoire de l'art médiéval à l'Université de Poitiers (CESCM)
Philippe ARAGUAS, professeur d'histoire de l'art médiéval honoraire à l'Université de Bordeaux 3 - Michel de Montaigne
Michel BATS, directeur de recherche honoraire au CNRS
Marc BOMPAIRE, directeur de recherche au CNRS au centre de recherches Ernest-Babelon et directeur d'études à l'École pratique des hautes études
Joëlle BURNOUF, professeure émérite d'archéologie médiévale à l'Université de Paris 1 - Panthéon-Sorbonne
Jordi CAMPS, conservateur en chef au musée national d'art catalan (M.N.A.C) de Barcelone
Manuel CASTIÑEIRAS, directeur du Département d'Art et Musicologie à l'Université Autonome de Barcelone
Patrice CONTE, archéologue, conservateur au S.R.A. Limousin, chercheur au CESCM, Poitiers
Yves ESQUIEU, professeur émérite d'histoire de l'art médiéval à l'Université de Provence
Jean-Michel GARRIC, attaché principal de conservation du patrimoine, chef de Service du Musée des Arts de la table, abbaye de Belleperche
Jean GUYON, directeur de recherche honoraire au CNRS
Étienne HAMON, professeur d'histoire de l'art médiéval à l'Université de Picardie - Jules Verne, TRAME
Alexia LEBEURRE, maître de conférences en histoire et histoire de l'art moderne et contemporain à l'Université de Bordeaux 3 - Michel de Montaigne
Patrick LE ROUX, professeur émérite d'histoire antique à l'Université de Paris 13
Émilie D'ORGEIX, directrice d'études à l'EPHE, Paris
Daniel PARENT, archéologue du bâti à l'Inrap Auvergne - Rhône-Alpes
Patrick PÉRIN, conservateur général honoraire du Patrimoine, Directeur honoraire du Musée d'archéologie nationale et du Domaine du château de Saint-Germain-en-Laye
Philippe PLAGNIEUX, professeur d'histoire de l'art médiéval à l'Université de Paris 1 - Panthéon-Sorbonne et à l'École nationale des chartes
Gérard PRADALIÉ, professeur émérite d'histoire médiévale à l'Université de Toulouse 2 - Jean Jaurès
François RÉCHIN, professeur en archéologie romaine et histoire ancienne à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour
Jérôme RUIZ, restaurateur de peintures
René SOURIAC, professeur émérite d'histoire moderne à l'Université de Toulouse 2 - Jean Jaurès
Jean-Louis VAYSETTES, ingénieur de recherche au S.R.A. d'Occitanie
Éliane VERGNOLLE, professeure honoraire d'histoire de l'art médiéval à l'Université de Besançon, vice-présidente de la Société Française d'Archéologie

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE HÔTEL D'ASSÉZAT - PLACE D'ASSÉZAT - 31000 TOULOUSE

Tél. 05 61 23 67 98

Fondée en 1831, la Société Archéologique du Midi de la France réunit des historiens de l'art ou archéologues qui étudient et font connaître les « monuments » du Midi de la France. Ses travaux, communications et discussions, sont publiés chaque année dans un volume de *Mémoires*.

Sa bibliothèque, qui s'enrichit annuellement et depuis un siècle et demi de plus d'une centaine d'échanges avec des institutions françaises et étrangères est ouverte tous les mardis de 14 heures à 18 heures (sauf pendant les vacances scolaires).

Sur internet :

<http://societearcheologiquedumidi.fr/>

Une présentation de la Société, un compte rendu régulier de ses séances, des articles en ligne, un groupe de travail sur la *maison au Moyen Âge*...

Pour commander les numéros anciens (40 euros + frais d'envoi), envoyez un courriel à la Société Archéologique (samf@societearcheologiquedumidi.fr), avec vos nom, prénom et adresse.

SOMMAIRE

Mémoires

Patrice CABAU, Daniel CAZES, Louis PEYRUSSE, Henri PRADALIER et Bruno TOLLON <i>Hommages à Maurice Prin</i>	23
Philippe GARDES <i>Léon Joulin et la question du rempart de Vieille-Toulouse</i>	39
Anne BOSSOUTROT et Marie-Lys DE CASTELBAJAC <i>La restauration des peintures du bras nord de la basilique Saint-Sernin</i>	55
Laurent MACÉ <i>Le testament inédit de la reine Jeanne, comtesse de Toulouse (1199). Mémoire et parenté d'une Plantagenêt dans le Midi</i>	83
Valérie ROUSSET <i>L'ancienne cathédrale d'Albi, archéologie du bâti</i>	113
Valérie ROUSSET <i>La grange cistercienne de Naucelle</i>	141
Catherine VIERS <i>Le 10, rue Séguier - 2, impasse Bonhomme à Figeac</i>	155
Catherine VIERS <i>Le château d'Ornézan dans le Gers</i>	175
Bernard SOURNIA <i>Une abbaye dans la capitale des vicomtes de Béarn : la collégiale Saint-Pierre d'Orthez</i>	191
Jacques DUBOIS <i>Le portail Saint-Jean de la cathédrale de Limoges</i>	213
Jacques DUBOIS <i>Un grand chantier méconnu des années 1500 : la cathédrale d'Auch</i>	227
Bruno TOLLON <i>Emblématique et histoire de l'art : à propos de la cheminée de l'hôtel Molinier</i>	247
Stéphane PIQUES <i>La poterie peinte commingeoise et les fouilles nord-américaines des sites coloniaux du XVIII^e siècle</i>	261
<i>Varia</i>	
Guy AHLSELL DE TOULZA <i>L'église Saint-Amans près de Rabastens</i>	279
Gilles SÉRAPHIN <i>Le château de Bruniquel au temps de Nicolas Bachelier</i>	287
<i>Bulletin de l'année académique 2019-2020</i>	293
<i>Bulletin de l'année académique 2020-2021</i>	325

BULLETIN DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2019-2020

établi par

Patrice CABAU, Émilie NADAL, Anne-Laure NAPOLÉONE, Maurice SCHELLÈS

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2019

Présents : Mmes Nadal, Présidente, Sénard, Directrice, MM. Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone, Secrétaire-adjointe, M. Péligny, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Andrieu, Haruna-Czaplicki, Jaoul, Merlet-Bagnéris, Watin-Grandchamp, MM. Boudartchouk, Garrigou Grandchamp, Macé, Peyrusse, Scellès, Testard, membres titulaires ; Mmes Czerniak, Jiménez, Viers, MM. Mattalia, Suzzoni, membres correspondants.

Excusés : Mmes Cazes, Dumoulin, Joy, Lamazou-Duplan, MM. Cazes, Garland, Julien, Marquebielle, Peloux, Tollon.

La Présidente donne la parole à notre consœur Virginie Czerniak pour présenter la journée de **visite de « Toulouse au XIV^e siècle » qu'elle a organisée pour les membres de la Société Française d'Archéologie** les 11, 12 et 13 octobre. Celle-ci fait partie des visites de « villes d'art », effectuées en complément des Congrès Archéologiques, dont la programmation est désormais plus restreinte. Elle entre également dans le cadre d'une exposition qui se tiendra sur ce thème en décembre 2020, d'abord à Toulouse puis à Paris. Durant le week-end prochain, il est donc prévu de faire visiter aux membres de cette Société le couvent des Jacobins, le couvent des Augustins, la basilique Saint-Sernin et la cathédrale Saint-Étienne.

Émilie Nadal présente ensuite un certain nombre d'ouvrages donnés à la bibliothèque de la Société :

- Jean-François Boyer, *Pouvoirs et territoires en Aquitaine du VII^e au X^e siècle : enquête sur une administration locale*, Stuttgart, 2018, don de l'auteur ;

- Jean-Loup Marfaing, *Henri Avizou, architecte tarnais (1907-1987)*, coll. *Archives d'Architectes en Occitanie*, Castanet-Tolosan, 2019.

Guy Ahlsell de Toulza donne également :

- la collection complète des *Cahiers de Fanjeaux* ;

- Jean-Charles Balty, *Étude de la Maison carrée de Nîmes*, 1960 ;

- *École antique de Nîmes*, n° 5, 1980 ;

- *Cahiers de la Rotonde*, n° 1, 1978 ;

- Françoise Merlet-Bagnéris, *Sondages dans l'amphithéâtre de l'école des Beaux-Arts de Toulouse (anciennement monastère de la Daurade)*, rapport de fouilles (dactylographié).

Guy Ahlsell de Toulza nous informe de l'arrivée de notre confrère Emmanuel Moureau à la tête du Service du patrimoine de Moissac.

S'étant récemment engagé à lire un ouvrage adressé l'année dernière à la Société sur les fouilles de Montségur, Laurent Macé demande s'il est prévu de publier le compte rendu qu'il en a fait. Maurice Scellès rappelle qu'autrefois des commentaires d'ouvrages étaient édités dans le *Bulletin*. Notre Présidente propose donc de laisser au rapporteur le soin de décider si le compte rendu mérite d'être publié.

Louis Peyrusse signale la parution d'un numéro de la revue en ligne *Patrimoines du Sud*, consacré au château médiéval, dans lequel Laure Barthet et Laurent Macé évoquent le cas de Montségur.

Virginie Czerniak donne lecture du rapport de candidature de Mme Catherine Letouzey-Réty, professeur depuis 2017 de CPGE au lycée Pierre-de-Fermat de Toulouse, spécialité Chartes et histoire des arts, avec un complément de service

au lycée Saint-Sernin (Histoire). Laurent Macé précise qu'elle est présente au Conseil du département d'Histoire, ce qui semble témoigner de sa volonté de s'investir. Mme Catherine Letouzey-Réty est élue membre correspondant de notre Société.

À la demande de notre Présidente, Maurice Scellès rend compte de la **journée foraine du 22 juin à Saint-Antonin-Noble-Val**. Il revient sur le débat que nous avons eu avec l'association locale, un peu réservée quant à son éventuel engagement pour la mise en valeur de la maison de la rue Cayssac – qui a finalement été vendue à un particulier peu de temps après notre visite. En effet, les intérêts de cette association sont très divers et ne se limitent pas au patrimoine de la ville. Maurice Scellès a également été invité à assister à une réunion qui a eu lieu le 17 août à Saint-Antonin, où il a pu constater le grand intérêt du public pour le patrimoine local. Il propose donc aux membres de réfléchir au rôle que notre Société peut avoir pour la mise en valeur et la protection du patrimoine. En effet, nos *Bulletins* témoignent des critiques que nous exprimons, nous achetons par ailleurs des œuvres d'art. Un engagement financier plus important donnerait une autre place à notre Société. En s'appuyant sur l'exemple de la maison de la rue Cayssac, Émilie Nadal ajoute que notre Société n'ayant pas pour l'instant les outils pour réagir vite, il faut réfléchir au système de fonds de dotation évoqué par Pierre Garrigou Grandchamp lors de la dernière séance de l'année académique précédente.

Guy Ahlsell de Toulza avoue qu'il était peu enthousiaste à l'idée de l'achat de la maison de la rue Cayssac, se rappelant que la Société possédait des immeubles à Saint-Bertrand-de-Comminges, dont elle s'est débarrassée parce que leur entretien était ruineux. Maurice Scellès rappelle que l'achat de cette maison aurait été une solution temporaire destinée uniquement à sauver l'édifice avant de le rétrocéder. Il propose donc de réfléchir à des montages possibles permettant de réagir rapidement dans un cas similaire à celui-ci.

Dominique Watin-Grandchamp se demande, après avoir vu le coût des restaurations nécessaires, si notre Société aurait eu les reins suffisamment solides pour assumer une telle entreprise. Pierre Garrigou Grandchamp conclut que la discussion ne sera possible que si les membres de notre Société désirent créer un volant de sauvegarde du patrimoine.

Émilie Nadal donne la parole à Jean-Luc Boudartchouk pour une communication intitulée *Histoire et archéologie de deux saints de Novempopulanie : Orens d'Auch et Luperc d'Éauze* :

« Orens d'Auch, évêque, et Luperc d'Éauze, martyr ou évêque, sont durant le Bas-Empire et le haut Moyen Âge les patrons de leur cité respectives. Le réexamen des sources textuelles et l'évolution des connaissances archéologiques en lien avec l'époque et le souvenir de ces personnages amène à reconsidérer leur valeur historique. »

Il poursuit par une communication sur *La Vie de saint Didier, évêque de Cahors, et le site fortifié du Bas-Empire de Saint-Cirq*.

Notre Présidente remercie notre confrère pour la présentation de ces saints peu connus, notamment saint Luperc. Elle ajoute que notre confrère Fernand Peloux lui a écrit pour signaler à notre Compagnie qu'il vient de découvrir un légendier à l'usage de Santa Maria de Huerta contenant en gascon les *Vies et Miracles d'Orens* tels que connus à Moissac au XI^e siècle, et deux textes sur Luperc, en prose et en rime, qui sont inédits. Laurent Macé demande des précisions sur les anthroponymes et leur signification. Orens et Luperc, répond le conférencier, sont des noms romains portés à la fin de l'Antiquité sans signification particulière.

Patrice Cabau remarque que la forme *Luperculus* est plus fiable que la forme *Lupercus*. Elle est en effet assurée au XI^e siècle, quand Éauze devient prieuré de Cluny. Quant à l'inscription incomplète présentée, il lui semble difficile d'en tirer des informations. Louis Peyrusse demande quelles ont été les circonstances à l'origine du transfert de l'évêché d'Éauze à Auch. Jean-Luc Boudartchouk répond que les textes justifient le transfert par des destructions liées à des invasions barbares (Vandales, Sarrazins...), ce qui n'est pas documenté par ailleurs. En revanche, l'archéologie montre une ville romaine en voie de déstructuration. La question de l'enceinte a peut-être joué un rôle dans l'abandon du siège cathédral. Françoise Merlet-Bagnéris se souvient que, lorsqu'elle a soutenu sa thèse sur la cathédrale d'Auch, Marcel Durliat lui avait reproché de n'avoir pas dressé la liste des évêques, mais « Cela aurait-il été possible ? » demande-t-elle au conférencier. Les principaux évêques, répond-il, ont été ré-inhumés (ils reposaient auparavant à Saint-Orens d'Auch) dans les chapelles souterraines de la cathédrale au XV^e siècle. La liste des premiers évêques d'Auch et d'Éauze reste cependant difficile à établir, certains évêques d'Éauze ayant été vraisemblablement considérés postérieurement comme des évêques d'Auch ou vice versa.

Patrice Cabau se dit convaincu par les interprétations proposées pour le texte de la « Vie » de saint Didier, mais il pense que le dossier hagiographique de saint Luperc est vide et que la « Vie » de saint Orens est peu crédible sur le plan historique puisqu'on y mentionne Litorius et Aetius au siège de Toulouse de 439. Selon le conférencier, il ne s'agit pas là d'un procès-verbal mais d'un morceau littéraire. Patrice Cabau répond que le texte est conçu de façon convaincante mais peu historique.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

Présents : Mmes Nadal, Présidente, Sénard, Directrice, MM. Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Péligny, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Cazes, Fournié, Haruna-Czaplicki, Jaoul, MM. Balty, Cazes, Peyrusse, Testard, membres titulaires ; Mmes Balty, Bossoutrot-Rebière, Czerniak, Friquart, Krispin, Viers, MM. Chabbert, Penent, Pousthomis, Rebière, Rigault, Stouffs, Suzzoni, membres correspondants.

Excusés : Mme Napoléone, Secrétaire-adjointe ; Mmes Lamazou-Duplan, Pousthomis-Dalle, Queixalós, MM. Julien, Scellès, Sourmia, Surmonne, Tollon.

Invités : Mmes Marie-Lys de Castelbajac, Jeanne Péligny, M. Nicolas Corrigio.

La Présidente ouvre la séance avec quelques informations.

Une lettre du Maire de Toulouse, relative au **chantier de Saint-Sernin**, concerne plus particulièrement les tombeaux des comtes de Toulouse (situés à l'extrémité sud du transept). En cours de restauration dans l'atelier municipal jusqu'à la fin de l'année ces sarcophages feront l'objet d'une exposition au Musée Saint-Raymond avant d'être bientôt remis à leur place.

La Présidente transmet pour la bibliothèque le rapport de la fouille programmée (2002-2004) de l'aqueduc gallo-romain de *Divona* (Cahors), dû à Didier Rigal, Christian Darles, Pierre Texier et Michel Martinaud.

Elle annonce que, pour convenance personnelle, elle ne briguera pas un nouveau mandat de Présidente de la Société Archéologique. Puis elle rappelle que le prix Ourgaud, doté de 1000 €, sera attribué lors de la prochaine séance publique ; les candidatures seront reçues jusqu'au 31 décembre 2019.

Notre Trésorier vient d'acquérir, lors d'une récente vente publique, douze fauteuils destinés à remplacer les sièges vétustes, souvent abîmés et inconfortables, de la salle des séances. Il faudrait en acheter dix autres pour renouveler complètement ce mobilier.

Émilie Nadal donne la parole à Mmes Anne Bossoutrot-Rebière et Marie-Lys de Castelbajac pour une communication consacrée à **La restauration des peintures du bras nord du transept de la basilique Saint-Sernin**, publiée dans ce volume (t. LXXX-LXXXI, 2020-2021) de nos *Mémoires* :

Les peintures romanes de la basilique Saint-Sernin de Toulouse représentant le cycle de la Résurrection, disposées sur le mur ouest du bras nord du transept, ont été récemment restaurées. Architecte du Patrimoine, architecte en chef des Monuments Historiques, restaurateurs de peinture murale ont œuvré, tout au long du projet et du travail réalisé *in situ*, à cette restauration des peintures, d'une qualité exceptionnelle, afin que la déontologie de la restauration soit en tous points respectée.

C'est à un parcours de visite du déroulement de cette longue et importante campagne de restauration que nous vous invitons, présentant le contexte des travaux, leur préparation, puis la narration des interventions sur site telles qu'elles se sont déroulées, avec les découvertes, les interrogations, les échanges et les décisions prises en concertation avec la Ville de Toulouse, la DRAC (inspecteurs généraux des Monuments Historiques), les conservatrices de musées de Toulouse et de la basilique.

La Présidente remercie les intervenantes, et elle souligne l'excellente qualité des images qui nous ont été présentées. Puis elle demande de quelles informations on disposait concernant les fixatifs utilisés lors des travaux des années 1970. Mme Bossoutrot répond que les dossiers conservés à Paris aux Archives du Patrimoine sont parfois lacunaires.

Émilie Nadal fait ensuite appel aux réactions et questions de la Compagnie.

Virginie Czerniak exprime le vif regret que provoque, pour la peinture représentant l'Agneau, l'effacement du repentir, lequel appartient pourtant à l'histoire de l'œuvre. Mme Bossoutrot dit que la question se posait à deux niveaux : celui de la genèse de l'œuvre (le repentir restera documenté), et celui de l'esthétique de la présentation. Par ailleurs, il importait de ne pas « créer un faux » ; avec de l'attention, le repentir demeure perceptible.

Mme Czerniak déplore que l'intervention qui vient d'avoir lieu ait conduit à un brouillage de l'analyse stylistique des peintures ; elle appuie son jugement sur l'exemple du traitement des cheveux de saint Jean Baptiste. Mme Bossoutrot met en avant la qualité des restitutions opérées pour récuser la qualification de « coloriage ». Puis elle insiste sur le soin apporté dans la restauration récente. Ainsi, les enduits de bouchage employés en 1973, de natures diverses (chaux, résine dans la masse...) et de qualité médiocre, impropres à supporter un glacis d'aquarelle, n'ont pas été enlevés, mais laissés en place et neutralisés ; des précautions similaires ont été prises pour les trois zones où du néoprène avait été appliqué. Si les peintures avaient été découvertes aujourd'hui, les choses se seraient sans doute passées différemment.

Virginie Czerniak demande alors : « Pourquoi avoir travaillé si vite ? » Mmes Bossoutrot-Rebière et de Castelbajac rappellent que la restauration a duré plus de six mois, du 18 juillet 2018 au 14 février 2019, après l'établissement d'un

protocole résultant de l'étude commencée en 2015. Il est vrai cependant que les travaux se sont trouvés sous la pression du commanditaire municipal.

Jean-Marc Stouffs intervient pour signaler qu'il y a là un problème à peu près général sur les chantiers de restauration. Il confirme ensuite que la purge des bouchages anciens est toujours problématique. Après avoir qualifié de « spectaculaire » le travail réalisé à Saint-Sernin, il finit par poser la question de savoir « Pourquoi ne s'être pas arrêté après le nettoyage ? ». Mme de Castelbajac assure que dans certaines zones, comme celle du tombeau du Christ, l'absence de restauration aurait laissé subsister de la confusion et que trop de lacunes auraient affecté la valeur spirituelle de la peinture. Ayant précisé que la restauratrice n'est pas « décisionnaire du degré de réintégration », elle insiste sur le fait que les glacis d'aquarelle sont parfaitement réversibles, puisqu'ils peuvent être enlevés à l'éponge.

Bernard Pousthomis, s'excusant de risquer une question de non initié, demande si l'aquarelle ne pénètre pas dans le support. Mme de Castelbajac explique qu'un traitement préalable des enduits assure leur imperméabilité ; cela permet plus de légèreté dans les touches et empêche les altérations.

Daniel Cazes juge quant à lui que la restauration a été très positive sur le plan de la connaissance de ces peintures : des éléments qui n'avaient pas été vus ont été révélés. Revenant sur les travaux du début des années 1970, il signale que l'on croyait alors que les enduits intérieurs de la basilique dataient de l'époque de Viollet-le-Duc. Une étude préalable, même sommaire, aurait permis de corriger cette opinion : la plupart des enduits remontaient en fait aux travaux de Louis Privat, au seizième siècle. Ainsi le restaurateur Pierre Bellin avait-il pu repérer, dans le croisillon nord du transept, l'existence de graffiti tracés par ceux qui avaient servi un orgue disparu depuis longtemps.

Jean-Louis Rebière et Marie-Lys de Castelbajac signalent avoir vérifié, dans le massif occidental de Saint-Sernin, que la surface gondolée de certains enduits traduisait la présence de peintures sous-jacentes.

Au titre des questions d'actualité, Patrice Cabau présente des vues de la **rénovation entreprise au cours de cette année à Saint-Sernin sur les façades du bas-côté nord et du croisillon nord du transept** (face ouest).



TOULOUSE, SAINT-SERNIN. Épitaphe du sacriste Turumbert, décédé le 6 janvier [1146]. Cl. Patrice Cabau (2015).
En incrustation : fac-similé par Achille Auriol (B.S.A.M.F., nos 40-41, 1913, p. 258).

Cette opération a consisté dans la reprise des maçonneries et entraîné le remplacement d'assez nombreux éléments de pierre, dont l'épitaphe d'un chanoine de Saint-Sernin, *Turumbertus*, inhumé au XII^e siècle sous les degrés du portail de communication entre la basilique et le cloître. Interrogé sur la disparition de ce monument funéraire, Jean-Louis Rebière déclare qu'il a été déposé et porté au Musée Saint-Raymond. M. Cabau se réjouit d'apprendre que cet élément lapidaire n'a

pas fini à la décharge, comme on aurait pu le craindre, mais il déplore qu'il ne soit plus en place. Dans les années 1980, lors de la restauration de la basilique menée par Yves Boiret, deux autres épitaphes, extraites du croisillon nord du transept et mises à l'abri dans les tribunes, avaient été remplacées par des moulages destinés à en conserver le souvenir (eux aussi supprimés).

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2019

Présents : Mmes Nadal, Présidente, Sénard, Directrice, MM. Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone, Secrétaire-adjointe, M. Péligray Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Bessis, Haruna-Czaplicki, Pradalier-Schlumberger, MM. Cazes, Garrigou Grandchamp, Lassure, Peyrusse, Scellès, Stouffs, Surmonne, Testard, membres titulaires ; Mme Viers, MM. Gardes, Suzzoni, membres correspondants.

Excusés : Mmes Cazes et Czerniak, MM. Garland, Julien et Tollon.

Émilie Nadal nous informe qu'une invitation de l'Académie des Jeux Floraux nous a été adressée ; elle concerne la conférence « *Les trésors des cathédrales* » que Marie-Anne Sire donnera le 28 novembre. Elle ajoute qu'Aurélia Cohendy, que nous avions invitée l'année dernière, va soutenir sa thèse très prochainement. Enfin, elle signale que Nicolas Corrigo a fait don à la Société d'un répertoire de représentations de villes au Moyen Âge qu'il a réunies.

Concernant la conférence de Marie-Anne Sire, et les autres conférences organisées par l'Académie des Jeux Floraux, Daniel Cazes regrette qu'elles aient toujours lieu en même temps que nos séances, bien que notre Trésorier ait pris soin chaque année de communiquer notre calendrier aux membres de son Bureau.

On procède ensuite à la lecture du procès-verbal de la première séance de l'année académique, qui est adopté.

Notre Présidente donne enfin la parole à Philippe Gardes pour la première communication : ***Léon Joulin et la question du rempart de Vieille-Toulouse***, publiée dans ce volume (t. LXXX-LXXXI, 2020-2021) de nos *Mémoires* :

Le site de Vieille-Toulouse apparaît comme une des agglomérations gauloises les plus importantes du sud de la France. Pourtant, il a longtemps souffert d'un certain dénigrement, surtout après la thèse de Michel Labrousse qui n'y voyait « que des cabanes ou des huttes plus ou moins serrées en villages ». Il ne pouvait donc s'agir de la Toulouse gauloise. Ce point de vue a prévalu jusqu'au milieu des années 2000. Grâce à de nouvelles recherches et à la réévaluation des données de fouilles anciennes, le rôle politique, économique et religieux du site a été reconsidéré récemment. Les éléments d'une fortification sont même apparus à l'occasion de diagnostics, depuis les années 2000.

Malgré tout, nous pensions, comme Michel Labrousse, que le site se limitait au plateau de La Planho. Or, en 2019, une découverte inattendue est venue balayer nos certitudes sur la géométrie de l'agglomération... Celle-ci nous permet de renouer avec la contribution, quelque peu oubliée, d'un grand archéologue toulousain : Léon Joulin.

Émilie Nadal remercie notre confrère de nous avoir fait part de cette découverte passionnante et demande si les prescriptions systématiques de fouilles n'ont été faites, jusqu'à aujourd'hui, que sur la zone définie par Michel Labrousse et ses successeurs. C'est effectivement le cas, confirme Philippe Gardes, ce qui explique que la zone située entre Vieille-Toulouse et le plateau d'Estarac s'est construite sans surveillance archéologique et a pu subir d'importantes destructions. Pierre Garrigou Grandchamp demande s'il est possible d'établir une réserve archéologique sur cette zone. La partie sommitale occupée actuellement par un terrain de golf est une réserve archéologique, répond le conférencier ; on continue cependant à construire sur la Toulouse gauloise, après des diagnostics préalables bien entendu. Philippe Gardes espère que la politique archéologique va évoluer après cette découverte.

Daniel Cazes remercie notre confrère et évoque le dynamisme archéologique allemand en prenant l'exemple de l'*Oppidum* de Manching en Bavière, établi réserve archéologique et lié au Musée de Munich, qui a chaque année des crédits pour la fouille et la mise en valeur du site. Léon Joulin, poursuit-il, a été très bon pour le repérage sur le site de Vieille-Toulouse, qui était déjà connu depuis un siècle, et qui a malheureusement fait l'objet d'une grande hémorragie d'œuvres d'art. Le site avait livré par ailleurs la plus ancienne inscription latine de France, ce qui aurait dû, selon lui, alerter les archéologues. Michel Labrousse, conclut-il, aurait voulu que soit créé un musée sur le site. Daniel Cazes espère que la Métropole portera désormais un peu plus d'intérêt à Vieille-Toulouse. Philippe Gardes approuve ce que vient de dire notre confrère et affirme qu'il n'y a désormais plus de doute sur l'emplacement de la Toulouse gauloise ; il s'agit de surcroît de l'*oppidum* le plus vaste du sud de la Gaule, dont la surface est comparable à celle de Bibracte.

Louis Peyrusse s'interroge sur les accès percés dans la muraille, tels qu'ils ont été présentés par le conférencier, et sur les possibilités de passage des charrois. Le système d'accès protégé par des portes monumentales, répond Philippe Gardes, est bien connu par les fouilles allemandes ; il reste à vérifier que ce sont les mêmes à Toulouse. Il s'agit, dans les exemples germaniques, de portes protégées et dotées d'un système de chicanes.

Jean-Michel Lassure demande enfin ce qui justifie les comparaisons qu'il a effectuées avec la ville romaine de Toulouse. Philippe Gardes trouve intéressant de comparer les surfaces (Vieille-Toulouse : 200 ha, Toulouse romaine : 90 ha), et les sites semblent être habités de la même façon, c'est-à-dire très densément au centre, et de façon plus lâche autour, avec pour Vieille-Toulouse un four de tuilier à l'est sur La Planho. On constate le même système de répartition dans les autres *oppida* connus.

La Présidente donne ensuite la parole à Catherine Viers pour la seconde communication de la séance, consacrée au *château d'Ornézan dans le Gers*, publiée dans ce volume (t. LXXX-LXXXI, 2020-2021) de nos *Mémoires* :

Le château d'Ornézan par son volume et son organisation répond au type des châteaux gascons de la fin du XIII^e siècle ou du début du siècle suivant. Vaste bâtisse rectangulaire défendue par un chemin de ronde crénelé intégralement conservé, il est flanqué d'une tour carrée à une extrémité et intègre une grande tour maîtresse de l'autre. Le corps de logis s'organise sur deux niveaux : un rez-de-chaussée à caractère défensif, éclairé par d'étroits jours et ouvert d'un portail en ogive, et un premier niveau où se trouve l'*aula*. Au XV^e siècle, on y aménage un plancher intermédiaire pour créer un étage supplémentaire où se répartissent vraisemblablement des chambres. De part et d'autre, les tours dominant le corps central d'un étage auquel il faut restituer au moins un niveau supplémentaire. La magnificence de la demeure est illustrée par les sculptures des chapiteaux des piliers du rez-de-chaussée, par les croisées d'ogives de la salle du premier niveau de la tour intégrée et sur deux niveaux dans la petite tour, supportées par des culots sculptés de visages ou d'animaux. Si la tour intégrée communique directement avec le corps de logis, la tour flanquée a un fonctionnement autonome et indépendant du reste de l'édifice : rez-de-chaussée aveugle, accès par une porte en hauteur munie d'un escalier en bois escamotable, circulations intramurales, relayées aux étages supérieurs par un escalier en vis dans une tourelle d'angle. Le système des circulations traduit un parcours codifié du public vers le privé depuis la grande salle du rez-de-chaussée, jusqu'à l'*aula* et aux étages des tours.

Émilie Nadal remercie la conférencière pour la présentation remarquable de cet édifice complètement inédit. Louis Peyrusse signale qu'ici habitait le grand préhistorien Édouard Lartet, dont les collections découvertes sur place sont conservées au Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse. Catherine Viers précise qu'elle compte solliciter Jacques Lapart pour l'historique de l'édifice. Patrice Cabau note par ailleurs que la famille Labarthe, propriétaire du château, est vraiment du cru, et qu'il faut la différencier bien sûr de celle des vicomtes de La Barthe. Maurice Scellès voudrait des précisions quant à la datation donnée. Notre consœur s'appuie-t-elle sur des textes pour situer la construction du château au XIV^e siècle ? La datation ne repose que sur des critères stylistiques, répond-elle, mais les bois des poutres du rez-de-chaussée, qui sont en place, pourraient être prélevés pour d'éventuelles analyses de dendrochronologie. D'après le style, Daniel Cazes pense en effet que l'on peut en effet avancer une datation située vers fin du XIII^e ou le début du XIV^e siècle. Maurice Scellès note que les tableaux obliques des embrasures des fenêtres pourraient être un argument en faveur de cette proposition ou d'une datation un peu plus tardive. Pierre Garrigou Grandchamp trouve que le cadastre ancien présenté est particulièrement évocateur de l'organisation primitive des structures autour du château, avec peut-être une basse-cour au sud-est et un moulin. Il précise ensuite que la pièce du rez-de-chaussée, que notre consœur interprète comme un espace de stockage, est plus vraisemblablement une salle basse permettant de recevoir les gens du commun (car les individus reçus sont hiérarchisés). Anne-Laure Napoléone demande comment se présentait la toiture par-dessus le chemin de ronde. En tenant compte des traces de solin conservées, répond Catherine Viers, il faut restituer un système de toiture à exutoires, disposé donc derrière le chemin de ronde.

Émilie Nadal donne la parole à Daniel Cazes pour un compte rendu de la visite que notre confrère effectue tous les ans dans notre **domaine de Chiragan**. Il rappelle que la Mairie de Martres-Tolosane avait imaginé, il y a quelques années, faire un chemin autour du site, en mettant à la disposition des randonneurs de petits dépliants explicatifs. Cette décision avait d'ailleurs occasionné de grandes négociations avec les fermiers qui cultivent le terrain. Ces derniers finirent par accepter d'entretenir les lieux et le chemin. En 2000, le chemin était dégradé, le petit pont de bois avait disparu ainsi que la signalétique. On peut constater tout de même que les fermiers sont restés respectueux de l'accord conclu avec la Mairie puisque le chemin est visiblement toujours entretenu ; mais le reste est à l'abandon malgré le projet annoncé par le maire actuel de remettre le circuit de randonnée en état. Notre confrère a pu noter que le site porte les traces de visites de clandestins ; il serait sans doute nécessaire d'en informer la municipalité par courrier. Daniel Cazes aimerait que la Société reprenne le combat de la mise en valeur du site et renouvelle la sensibilisation sur le plan local.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2019

Présents : Mme Nadal, Présidente, MM. Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone, Secrétaire-adjointe, M. Péligny, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Andrieu, Bessis, Fournié, Haruna-Czaplicki, Jaoul, Pradalier-Schlumberger,

Watin-Grandchamp, MM. Balty, Cazes, Garrigou Grandchamp, Peyrusse, Scellès, Surmonne, Testard, Tollon, membres titulaires ;
Mmes Balty, Jiménez, Viers, MM. Pousthomis, Suzzoni, membres correspondants.
Excusés : Mmes Cazes, Joy, Sénard et Vallée-Roche, MM. Garland et Sournia.

Notre Présidente a le plaisir de nous annoncer que notre confrère Guy Ahlsell de Toulza a été nommé, il y a quelques jours, chevalier des Arts et Lettres. Notre Trésorier avoue qu'il ne s'attendait pas à un tel honneur.

Émilie Nadal nous informe d'un changement dans le calendrier de nos séances. La communication courte de Laure Krispin fixée au 4 février 2020 est annulée ; nous n'assisterons donc ce jour-là qu'à celle de Valérie Dumoulin. La Présidente propose de profiter de ce temps libéré pour débattre sur le thème de la Fondation du patrimoine, sujet qui nous préoccupe depuis la séance foraine à Saint-Antonin l'été dernier.

Puis la Présidente donne lecture de deux invitations adressées aux membres de la Société : la première nous convie à assister à la conférence de Nicole Beiou et Bernard Hodel, spécialistes des sources de saint Dominique, qui présenteront leur dernier ouvrage dans la salle Clémence-Isaure le 28 mai prochain. La seconde nous annonce les visites, conférences et célébrations qui se tiendront à Notre-Dame la Daurade les 6-7 et 8 décembre.

Émilie Nadal nous informe d'un nouveau courrier du conservateur du **Musée Fenaille à Rodez** sollicitant la mise en dépôt de nos **statues-menhirs** dans son établissement. Louis Peyrusse pense qu'en effet ces pièces auraient plus de sens dans la collection du Musée Fenaille. Pierre Garrigou Grandchamp considère au contraire qu'elles ont avant tout un sens dans l'histoire de notre Société. De façon à accorder les deux parties, Maurice Scellès conseille de proposer au Musée Fenaille de venir faire des moulages de nos statues-menhirs. Bernard Pousthomis demande s'il n'est pas possible d'établir un contrat de dépôt reconductible tous les deux ans. Nicole Andrieu rappelle qu'il peut y avoir de nombreuses clauses dans un contrat de dépôt, par exemple l'obligation d'exposition. En évoquant le cas des pièces déposées il y a quelques années au Musée Paul-Dupuy, considérées depuis par l'institution comme un don de la Société, Maurice Scellès se déclare défavorable à cette solution ; par ailleurs, ces statues-menhirs, comme les autres œuvres conservées dans nos locaux, contribuent à faire connaître notre Société. Daniel Cazes ajoute que si l'on commence à mettre en dépôt quelques-unes de nos œuvres, les autres suivront tôt ou tard le même chemin. Il rappelle que le chanoine Hermet avait laissé ces statues-menhirs à la Société pour qu'elle en prenne soin : il lui paraît donc important de respecter sa mémoire. Pierre Garrigou Grandchamp propose de faire un catalogue des objets que nous conservons, et de le rendre disponible en ligne sur notre site Internet. La Présidente conclut que l'intérêt de notre Société, en termes de prestige, est donc de conserver les statues-menhirs dans nos locaux, en veillant cependant à ce qu'elles restent accessibles à tous. Elle ajoute enfin que ce n'est pas forcément une bonne idée que de conserver toutes les statues au même endroit. La Société proposera donc au Musée Fenaille de faire réaliser des moulages.

Émilie Nadal cède la parole au Secrétaire général et à la Secrétaire-adjointe pour la lecture des procès-verbaux des deux dernières séances, qui sont adoptés. Puis elle fait circuler deux volumes des *Cahiers de Fanjeaux* parus dernièrement (n° 52, *L'Église et la chair XII^e-XV^e s.* et n° 54, *L'Église et la violence X^e-XIII^e s.*), apportés par notre consœur Michelle Fournié pour notre bibliothèque.

La Présidente invite ensuite Bruno Tollon et Dominique Watin-Grandchamp à nous présenter la communication de la séance d'aujourd'hui : ***Ferrals (Aude) : entre « maison de plaisance » et château fortifié, une réalisation exceptionnelle du trésorier général des guerres de Charles IX (1564-1575) :***

Pourquoi reprendre l'étude du château de Ferrals après les articles d'Henri Mullet (1896) et d'Yves Bruand (1973) ?

Ce chantier exceptionnel est lancé en 1564 par François Rougier de Malras, trésorier général des guerres, qui avait toute la confiance du roi Charles IX et de la reine-mère Catherine de Médicis. Bien des aspects restaient dans l'ombre faute de sources suffisantes.

Le hasard a joué. Le domaine a été récemment acheté par un passionné d'architecture qui a procédé immédiatement à d'importants travaux de réhabilitation. Et, dans le même temps, il a obtenu le dépôt d'archives familiales aux Archives départementales de l'Isère et fait procéder à leur classement. Les découvertes n'ont pas manqué. Il est désormais possible d'apporter un éclairage complémentaire sur ce grand chantier du « château neuf ». On retiendra les pistes principales. La carrière et le réseau politique du trésorier général ; un château mieux compris, qui entre dans la catégorie du « *palazzo in fortezza* » à la française ; enfin un éclairage neuf sur la culture architecturale du maître d'ouvrage. Autant de sujets dignes d'attention.

Émilie Nadal remercie les deux conférenciers pour la présentation de ce beau château et demande où se trouvaient les livres dont il a été question. Bruno Tollon répond que la plus grande partie se trouvait dans des coffres placés dans la chambre du maître des lieux, alors que les livres les plus importants avaient été rangés dans une armoire où se trouvait également une carte d'Europe. Dominique Watin-Grandchamp précise que cette bibliothèque était à l'état de vestiges.



RABASTENS, ÉGLISE NOTRE-DAME DU BOURG. Vue de la nef, décor d'étoiles en cours de nettoyage et visage d'un compagnon de saint Jacques. Cl. G. Ahlsell de Toulza.

L'inventaire après décès qu'elle a pu consulter était celui du fils de Rougier, homme d'armes, peu intéressé par la collection d'ouvrages de son père qu'il a pu laisser s'éparpiller. Nicole Andrieu demande si les textes donnent des indications sur l'inachèvement de la façade du château. La conférencière confirme qu'elle a pu consulter les comptes de construction de l'édifice qui fournissent des détails sur les travaux conduits par Rougier lui-même. Ils indiquent qu'une première tranche a été menée assez rapidement, puis une seconde peu après, mais aucune information n'a pu être relevée sur l'arrêt des travaux. Olivier Testard pense que Rougier est également à l'origine de la conception des plans car la façade, maladroite, ne respecte pas les règles de proportion.

Au titre des questions diverses, Guy Ahlsell de Toulza rend compte des **travaux de restauration des peintures de Notre-Dame du Bourg à Rabastens** :

L'église Notre-Dame du Bourg de Rabastens a été restaurée sous la direction de César Daly entre 1855 et 1865. À cette occasion a été découvert un ensemble de peintures murales décorant l'ensemble de l'édifice, dont la restauration fut confiée à Joseph Engalière. Classée Monument historique en 1899, l'église est inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco au titre des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle depuis 1998. Un siècle et demi après, une nouvelle campagne de travaux était nécessaire. Dès 2015 des études préalables sont lancées avec l'aide de la DRAC. L'enveloppe globale est d'environ 4,5 millions d'euros pour un chantier qui doit durer de 5 à 7 ans.

La première campagne s'est déroulée durant le second semestre de 2019. L'urgence était la réfection de la toiture de la sacristie dont le mauvais état entraînait des infiltrations dans le second contrefort nord du chœur, endommageant les peintures des chapelles Saint-Martin et Saint-Jacques. Des échafaudages ont été montés dans ces deux chapelles afin de consolider les peintures dans l'attente d'une future tranche de restauration. L'observation a permis de confirmer qu'une grande partie des peintures datait bien du deuxième quart du XIV^e siècle, avec des têtes remarquablement conservées. Les analyses faites par le laboratoire des Monuments Historiques ont montré l'utilisation de lapis lazuli, de blanc de plomb avec un liant organique à l'huile, ce qui permet de différencier l'ouvrage médiéval des restaurations du XIX^e siècle.

Des plaques d'enduit peint s'étant détachées d'un voûtain de la quatrième travée, une consolidation était nécessaire et un échafaudage a été monté. Outre les consolidations des enduits et d'une ogive fragilisée, il a permis un nettoyage des voûtains. À cette occasion on a pu constater que l'enduit était bien médiéval et qu'il avait reçu d'abord un décor d'étoiles à huit branches, puis au XVI^e siècle un faux appareillage de pierre. Une nouvelle campagne est prévue pour 2020.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019

Présents : MM. Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone, Secrétaire-adjointe, M. Péligray, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Andrieu, Cazes, Fournié, Jaoul, Pradalier-Schlumberger, MM. Cazes, Garrigou Grandchamp, Lassure, Macé, Peyrusse, Scellès, Surmonne, Testard, membres titulaires ; Mme Bossoutrot-Rebière, MM. Capus, Foltran, Pouthomis, Rebière, Rigault, membres correspondants.

Excusés : Mmes Nadal, Présidente, Sénard, Directrice ; Mme Haruna-Czaplicki, MM. Garland, Penent, Sournia.

Invité : M. Steinmann, géologue.

Après que le Secrétaire général a excusé l'absence de la Présidente, victime des grèves de transport, la Secrétaire-adjointe donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 décembre dernier. Celui-ci est adopté avec quelques modifications.

Patrice Cabau donne alors la parole à nos confrères Anne Bossoutrot-Rebière et Jean-Louis Rebière pour une communication sur *La nef raymondine de la cathédrale Saint-Étienne* :

Notre communication vise à faire un état des connaissances acquises aujourd'hui sur la nef raymondine.

En effet, à l'occasion d'une reprise d'étude, nous avons réalisé dans un premier temps une synthèse des connaissances historiques, archéologiques et architecturales. Certains points ont ensuite été approfondis et quelques découvertes ont pu être faites, qui apportent un éclairage nouveau, non négligeable, sur la nef de la cathédrale Saint-Étienne. Nous traiterons en particulier des chapiteaux, des clefs de voûte et de la peinture murale du pilier nord-est.

Patrice Cabau remercie les conférenciers pour cette présentation et pour la visite approfondie de cette partie de la cathédrale qu'ils nous ont permis de faire. Il demande pour quelle raison ils ont conservé l'appellation « nef raymondine », que l'on sait inappropriée. Jean-Louis Rebière reconnaît l'utiliser par facilité et pour que tout le monde sache aisément de quoi il est question.

Quitterie Cazes revient sur les propositions de restitution de la cathédrale romane qui ont illustré l'exposé et note qu'il lui paraît nécessaire de rallonger la nef vers le chœur pour intégrer le mur du cloître, le chevet ne pouvant être restitué dans l'état actuel de nos connaissances.

Michèle Pradalier-Schlumberger se réjouit de voir des photographies rapprochées des sculptures qu'elle avait étudiées avec Yvette Carbonnell-Lamothe, il y a quelques années. Elle réitère le constat de l'emploi d'un système « à l'économie » consistant à réutiliser des chapiteaux romans en comblant les manques par des pastiches ornés de grandes feuilles de fougères, restant dans le style de ces derniers. Elle mesure en outre le contraste entre la fenêtre nord de style rémois et l'entourage, telles les archivoltas sculptées de monstres, de style local et caractéristiques des portails de la première moitié du XIII^e siècle de la région (comme ceux de l'église de Rabastens et de Gaillac-Toulza). C'est un bel exemple, conclut-elle, de gothique français adapté.

Daniel Cazes s'interroge ensuite sur le système de fixation par une tige métallique d'une clé de voûte dont un dessin a été montré. Il s'étonne de le voir employé ici alors qu'on le rencontre généralement à la fin du Moyen Âge ; une utilisation aussi précoce serait selon lui une curiosité. Michèle Pradalier-Schlumberger approuve ce qui vient d'être dit et fait remarquer que cette clé est fracturée ; elle s'était interrogée sur la possibilité d'un éventuel remploi lorsqu'elle avait étudié les sculptures de cette partie de la cathédrale. Michelle Fournié rappelle par ailleurs que les titulatures des chapelles ont varié au cours du temps. Elle précise qu'au Moyen Âge la chapelle fondée par Bernard du Rosier est appelée chapelle Notre-Dame-des-Brassiers (elle ne prendra la titulature du Purgatoire qu'en 1825). La chapelle médiévale du Purgatoire, dont les statuts sont conservés, a été fondée en 1418 ; elle était située dans le cloître, à l'angle nord-ouest, et fonctionnait en liaison avec la chapelle Notre-Dame (qui était à ce moment-là la chapelle paroissiale) et la chapelle Saint-Laurent. Certains vestiges montrés par nos confrères pourraient confirmer cette localisation. Louis Peyrusse précise en outre que le vitrail de Gesta qui a été évoqué a remplacé celui de Lami de Nozan, qui s'est dégradé rapidement, car celui-ci ne maîtrisait pas la cuisson du verre. Michèle Pradalier-Schlumberger évoque enfin les murs de la nef de la cathédrale entièrement recouverts de décors peints, dont quelques maigres vestiges nous ont été montrés, rendant à cette partie de l'édifice un caractère beaucoup moins austère qu'aujourd'hui.

Pour finir, Guy Ahlsell de Toulza se réjouit de voir enfin arriver des projets sur cet édifice et signale que des relevés photogrammétriques des voûtes avaient été effectués il y a quelques années. Par ailleurs, comme à la cathédrale de Toulouse, il a pu noter dans l'église de Rabastens des amincissements de piliers. Il suppose que ces travaux, effectués en 1491, ont eu pour but de construire des chapelles ou d'aménager des bancs d'œuvre ou encore des chapelles secondaires. Jean-Louis Rebière répond qu'il n'a pas trouvé de traces de bases pour ces piliers à la cathédrale de Toulouse ; elles sont donc selon lui soit inexistantes, soit enfouies sous le sol.

Patrice Cabau donne la parole à la Secrétaire-adjointe pour une question d'actualité. Sollicitée par l'association ARTILEC, elle a pu visiter les **caves de la maison située au n° 10 de la rue Tripière** que l'association vient d'acquérir. Celle-ci désire y aménager un atelier participatif où des objets seraient fabriqués ou imprimés en trois dimensions. Selon les informations données, un atelier et un bar occuperaient le rez-de-chaussée, alors que la cave serait transformée en « salle de créativité ». Les nouveaux propriétaires semblent très intéressés par l'aspect patrimonial des caves, qui pourraient dater de la fin du Moyen Âge. Elles conservent en effet deux travées, voûtées chacune d'une croisée d'ogives, aux nervures simplement chanfreinées pour la partie la plus ancienne. Cet ensemble est précédé d'une petite salle voûtée en berceau où aboutit l'escalier venant du rez-de-chaussée. Cette salle est visiblement une reprise plus récente puisqu'on y voit dans l'angle sud-est l'arrachement d'une retombée de voûte et le départ d'un arc doubleau. C'est donc une troisième travée semblable aux deux autres qu'il faut restituer ici. Les clés de pierre ont été laissées lisses et les retombées (et leurs éventuels culots) sont enfouies dans le sol. Celui-ci a donc été surhaussé depuis le Moyen Âge. Des percements en abat-jour assurent l'aération de ces caves. L'accès initial à ce niveau n'a pas laissé de traces ; il est possible cependant que l'on y ait eu accès par la cour qui donne aujourd'hui au n° 7 de la rue Temponnières.

Maurice Scellès se voit obligé de rappeler aux membres de notre Société inscrits pour une communication en séance qu'ils doivent absolument faire parvenir à la Présidente un résumé, de préférence accompagné d'une illustration, afin qu'il soit possible d'en faire l'annonce sur la page d'accueil de notre site Internet.

Le Secrétaire général donne enfin la parole à Daniel Cazes pour nous informer des suites de l'affaire de **Martres-Tolosane** exposée lors de la séance du 19 novembre. En effet, après avoir constaté que des fouilles clandestines avaient été pratiquées sur nos terrains, il a été décidé de porter plainte. La police a donc été prévenue et une copie de la plainte donnée au maire et aux fermiers. Par ailleurs, Daniel Cazes annonce que le Bureau a décidé de reprendre tout le dossier des terres que notre Société possède à Martres-Tolosane, car nous avons perdu de vue quelques parcelles. En premier lieu celles que l'usine EDF avait récupérées pour faire une évacuation de trop-plein du canal de Palaminy et qu'elle avait promis de nous restituer en 1988. Nous possédons par ailleurs une autre terre dans le quartier de Bonant, dont la dernière mention, dans nos archives, date de 1972 ; l'acte de propriété de cette parcelle a été retrouvé : elle avait été achetée en 1942 car il y avait des vestiges ;



TOULOUSE, N° 10, RUE TRIPIÈRE. Plan, façade sur cour et vues de la cave.
Cl. A.-L. Napoléone.



des fermages sont reçus en 1966, mais en 1972 le Trésorier s'étonne de ne rien recevoir de la banque. Notre Société est toujours propriétaire de cette terre et en paye d'ailleurs les impôts, mais elle ne reçoit aucun fermage. Il est donc nécessaire de reprendre le dossier en main.

SÉANCE DU 7 JANVIER 2020

Présents : Mmes Nadal, Présidente, Sénard, Directrice, MM. Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone, Secrétaire-adjointe, M. Péligray, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Andrieu, Cazes, Fournié, Pradalier-Schlumberger, MM. Balty, Catalo, Cazes, Garrigou Grandchamp, Lassure, Peyrusse, Scellès, Surmonne, Testard, membres titulaires ; Mmes Balty, Dumoulin, Jiménez, Viers, MM. Mattalia, Penent, membres correspondants.
 Excusés : Mmes Bessis et Jaoul, MM. Darles, Garland, Sournia et Tollon.

Émilie Nadal annonce le décès de notre confrère **Maurice Prin** et demande à Patrice Cabau d'évoquer brièvement sa figure.

Maurice Scellès nous communique un message de Lisa Barber, membre libre de notre Société. Elle nous transmet son sentiment de tristesse et le souvenir qu'elle garde de l'immense travail accompli par Maurice Prin, de l'homme et de sa disponibilité envers des chercheurs. Michèle Pradalier-Schlumberger évoque le grand chantier de restauration du couvent des Jacobins auquel il s'était consacré durant de nombreuses années, et l'incroyable quête des chapiteaux qu'il avait récupérés chez des particuliers tout autour de Toulouse, pour permettre la reconstitution du cloître. Pour achever celui-ci, il avait dû puiser dans la collection de chapiteaux du couvent des Carmes, sculptés à la même époque, et seules deux ou trois corbeilles avaient été refaites. Elle se souvient par ailleurs que Marcel Durliat l'avait poussé à publier l'immense travail de recherche qu'il avait accompli sur ce monument toulousain. C'était, dit-elle, un homme généreux et disponible, et il avait une connaissance extraordinaire de la ville. Nicole Andrieu évoque quant à elle l'aide précieuse qu'il avait fournie pour réattribuer des objets liturgiques volés et retrouvés en 2007 par la police. Daniel Cazes se rappelle à son tour avoir été reçu très jeune sur l'immense chantier de restauration du couvent des Jacobins, qui doit sa réussite à la collaboration de Maurice Prin et de Sylvain Stym-Popper, architecte en chef des Monuments Historiques. Tous les deux connaissaient très bien l'édifice, ainsi que l'architecture

européenne contemporaine, ce qui leur permet de faire une restauration exceptionnelle. Daniel Cazes salue également la volonté des premiers maires de Toulouse, après la Libération, qui ont eu la volonté de financer ces travaux. Guy Ahlsell de Toulza se remémore à son tour quelques souvenirs d'un homme aux intérêts multiples, transmettant toutes les bonnes adresses qu'il avait pour séjourner à Rome, ville où il se rendait fréquemment. Louis Peyrusse évoque enfin un homme toujours capable de surprendre ; il ajoute qu'avec lui disparaît un monde où la restauration d'un édifice était une épopée.

Au chapitre des courriers reçus, la Présidente rend compte de la réponse d'Aurélien Pierre, conservateur du Musée Fenaille de Rodez, au sujet des **statues-menhirs** qui font partie de nos collections. Celui-ci se dit déçu par notre refus de dépôt dans son établissement, mais sensible à la proposition de moulages que nous lui avons faite. Lorsque l'opération sera programmée, il nous recontactera.

Nous avons par ailleurs reçu cinq travaux destinés à concourir pour les prix de notre Société :

- Manon Vuillien. *L'exploitation des ressources animales durant le Chasséen méridional : étude de la faune de la grotte de Pertus II (Meailles, Alpes-de-Haute-Provence)*, mémoire de Master 2 soutenu à Nice en 2015 ;

- Leïa Mion, *Aux origines de l'alimentation méditerranéenne : analyses isotopiques de vestiges bioarchéologiques de l'Antiquité au début du Moyen Âge dans le Sud-Est de la France*, thèse de doctorat en préhistoire soutenue à Marseille en 2019 ;

- Aurélia Cohendy, *Peintres et décors en Midi toulousain vers 1460-1560*, thèse de doctorat en histoire de l'art soutenue à Toulouse en 2019 ;

- Paul d'Argaignon, *La condition juridique de la noblesse en Gascogne orientale (milieu XVI^e siècle - 1790)*, thèse de doctorat en histoire du droit soutenue à Toulouse en 2019 ;

- Coralie Machabert, *La vie artistique (arts plastiques) à Toulouse de 1939 à 1958*, thèse de doctorat en histoire de l'art, soutenue à Toulouse en 2019.

Nous en attendons trois autres.

La parole est alors à la Secrétaire-adjointe pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté avec de petites modifications, puis à la Directrice pour une proposition de réajustement des normes de publication. Ces dernières, permettant plus d'harmonie dans les références bibliographiques, seront bientôt mises en ligne sur notre site.

Notre Présidente donne enfin la parole à Catherine Viers pour une communication intitulée **Le 10, rue Séguier - 2, impasse Bonhomme à Figeac. Évolution d'un îlot du XIII^e au XVIII^e siècle**, publiée dans ce volume (t. LXXX-LXXXI, 2020-2021) de nos *Mémoires* :

L'étude a porté sur un ensemble architectural réparti sur deux propriétés distinctes, le 10, rue Séguier, et le 2, impasse Bonhomme. L'ensemble donne sur l'espace public sur trois côtés, l'impasse Bonhomme à l'ouest, la rue Séguier au sud et l'impasse de la Monnaie à l'est. Au nord, il donne sur une andronne. La rue Séguier correspond à la section d'un axe important de la cité médiévale figeacoise. Elle se situe dans le prolongement de la rue d'Aujou, gardée à l'est par une porte fortifiée aujourd'hui disparue, et s'ouvre à l'est sur la place Haute, actuelle place Champollion.

La première phase, antérieure au milieu du XIII^e siècle, est mal cernée du fait des importantes modifications qu'a subies le bâtiment. La disparition de ses limites vers les impasses, son prolongement vers le nord au-delà de l'andronne ne permettent pas de comprendre la disposition de l'édifice. Sa façade sur l'espace public, devenue le mur mitoyen entre les deux entités, témoigne de l'existence d'une rue jusqu'à la fin du XIII^e siècle. On reconnaît son tracé dans le cadastre actuel, sur lequel on la suit de la place Champollion jusqu'à la rue Saint-Thomas. Dans cette rue, une arcade de boutique surmontée d'un piédroit de fenêtre médiévale en est le vestige physique.

La construction du 10, rue Séguier à la fin du XIII^e siècle ou au début du XIV^e siècle matérialise la condamnation de cette rue et la création d'un nouvel axe. Le phasage des constructions montre que le nouveau tracé des impasses a débuté au 2, impasse Bonhomme ; pour autant l'alignement des façades illustre probablement un projet urbain unique. Sur la rue Séguier, le rez-de-chaussée en pierre est relayé au premier étage par un pan de bois en encorbellement. Impasse Bonhomme, le pan de bois est réservé à la cour. Ce bâtiment concentre des éléments atypiques à Figeac dès la période médiévale avec une fenêtre géminée à embrasure traversante en plein cintre, puis à l'époque suivante par l'utilisation d'une maçonnerie mixte de pierre et de brique.

Le 10, rue Séguier est considérablement modifié au XV^e siècle. Surélevé d'un étage, on lui adjoint une tour d'escalier en vis dont la porte est ornée d'un écu. Les étages sont redistribués et des croisées remplacent les fenêtres géminées antérieures. Un puissant mur de refend divise le bâtiment et distribue des pièces d'apparat sur l'impasse de la Monnaie, et vraisemblablement des chambres sur l'impasse Bonhomme. La façade sur la rue Séguier est toujours en pan de bois, en encorbellement peut-être, à l'image des maisons qui lui font face.

Les deux édifices conservent de grandes plages d'enduits peints du XV^e siècle. Ces décors inédits sont opulents, et les peintures de la fin de l'Époque moderne masquent en les protégeant d'autres pans peints à découvrir. Ces découvertes concernant plusieurs pièces d'une même résidence permettraient d'en comprendre le programme pictural.

Émilie Nadal remercie notre consœur pour cette belle étude et demande ce que la Mairie de Figeac projette de faire de ces deux édifices. La demeure de l'impasse Bonhomme, répond Catherine Viers, n'appartient pas à la Ville ; quant à celle qui donne sur la rue Séguier, la Mairie prévoit d'aménager le rez-de-chaussée en annexe du Musée Champollion et d'établir des habitations aux étages supérieurs. Notre consœur rappelle par ailleurs qu'elle a fait une étude archéologique du bâti existant avant travaux, et qu'il n'était pas prévu dans le cahier des charges de faire des sondages dans les murs. À l'heure actuelle, la DRAC ne prévoit pas de compléter cette étude à l'occasion des futurs travaux. Maurice Scellès salue le courage de la Mairie de Figeac qui montre, par le financement des études de bâtiments, l'intérêt qu'elle porte à son patrimoine tout en organisant des expositions pour sensibiliser régulièrement la population à la valeur de celui-ci. Ce travail sur la durée a sans doute permis une véritable appropriation de leur histoire par les Figeacois. Pierre Garrigou Grandchamp se dit ravi de voir tout ce qu'il reste encore à découvrir à Figeac mais s'étonne de la restitution du pignon que notre consœur a proposée pour le bâtiment de la rue Séguier, selon lui trop pentue pour la région. Catherine Viers répond qu'elle ne propose ici qu'une hypothèse justifiée par la présence des modillons sculptés aux extrémités de la façade.

Au titre des questions diverses, Daniel Cazes propose de faire un **bilan des travaux effectués à Saint-Sernin**.

Saint-Sernin, une occasion manquée

Le 11 décembre dernier a été inaugurée la place Saint-Sernin réorganisée par l'urbaniste Joan Busquets, sur le projet et la commande de la Mairie de Toulouse. On sait que ce vaste espace public est en fait composé des deux places : Saint-Sernin et Saint-Raymond, souvent confondues. Cela va s'aggraver : le pourtour de la basilique, au sud, à l'est et au nord, a pris le nom d'Allée du Père Marie-Antoine (1825-1907), capucin dont un buste a été inauguré près du portail royal, et tout ou partie de la place Saint-Raymond celui de Parvis Saint-Jean-Paul II. Pourquoi ces noms se substituent-ils ou se rajoutent-ils à ceux de l'histoire spécifique de ces lieux ? D'autres espaces publics de Toulouse se seraient mieux prêtés à un hommage aux personnages historiques honorés ici.

Notre Société a manifesté son désaccord sur le projet réalisé parce que :

- d'une part, il a exclu toute fouille archéologique aux abords de la basilique et du Musée Saint-Raymond, alors que l'on connaît depuis longtemps l'importance de ce site archéologique,
- d'autre part, il n'a pas intégré l'indispensable extension du Musée Saint-Raymond et la construction, urgente, d'un musée de l'œuvre pour présenter tout ce qui est entreposé dans la basilique dans de mauvaises conditions de conservation et d'accès.

On nous a opposé un autre choix : mettre en valeur la basilique en dégageant les espaces adjacents de parkings encombrants et laids, tout en créant une réserve archéologique pour les générations futures. Ce deuxième argument est spécieux, quand on sait que ce site archéologique de premier ordre a été si peu respecté aux XIX^e et XX^e siècles et qu'il vient en plus d'être largement entamé par les renouvellements de réseaux et la plantation d'arbres. Certes, la basilique jouit désormais de meilleurs champs de vision et d'un environnement plus agréable, mais on regrettera beaucoup de choses.

Commençons par le chevet, où l'on vient de voir apparaître deux disgracieuses constructions basses, en petites briques imitant celles du XI^e siècle (?), couvertes de plomb, entre les premières absidioles des croisillons et du déambulatoire. En l'absence de réalisation d'un drain profond autour de la basilique, pourtant préconisé depuis longtemps par plusieurs architectes des Monuments Historiques, elles ont pour but d'empêcher l'infiltration d'eau dans les chapelles Saint-Philippe-et-Jacques le Mineur, au sud, et Saint-Gilles, au nord, dans la crypte inférieure. Il est surprenant que l'on puisse ainsi en 2019 porter atteinte à l'architecture d'un monument historique.

Une rocambolesque valse-hésitation entre des considérations écologiques et monumentales a conduit à l'aménagement du jardin du chevet. De nouveaux arbres et arbustes y ont été plantés, qui oblitèrent la vision de la plus grande composition d'absides romanes conservée en Europe. L'architecture primait. Aucun effort créatif et sensible n'a par ailleurs sous-tendu la conception de ce jardin. Cette indécision conceptuelle apparaît aussi dans le fait que le portail royal a été intégré dans ce jardin, alors que celui des comtes et l'enfeu de ces derniers, malgré leur valeur historique et artistique, n'ont pas droit à la sécurité de ces grilles. Ajoutons que d'anciennes grilles sont restées en place au portail royal et que, de ce fait, on ne comprend plus leur utilité. De façon générale, on ne saisit pas la logique d'ensemble entre grilles anciennes conservées à leur place antérieure, déplacées, et nouvelles, ajoutées en imitant...

Ainsi en est-il de l'immense zone située au nord de la basilique, où se trouvait l'abbaye, avec son grand cloître roman. Pourquoi ne pas l'avoir intégrée au jardin clos de grilles ? On eût ainsi mieux protégé le monument tout en le mettant plus en valeur. Le portail du cloître, désormais visible, y eût mieux trouvé sa place. Patrice Cabau a signalé ici qu'on l'a privé de l'inscription authentique de *Turumbertus*, pourtant bien là où elle avait été mise et gardait son sens, pour la remplacer par une pierre lisse. Jusque-là, le principe avait prévalu, dans les restaurations de Saint-Sernin, tant au XIX^e siècle qu'au XX^e, de remplacer *in situ* les originaux en mauvais état par une copie exacte ou un moulage. Sur deux contreforts occidentaux du croisillon nord du transept ont également été enlevés les moulages de deux inscriptions (de Bernard de Savart et d'un Guillaume). Ils avaient été substitués, lors de la restauration d'Yves Boiret, aux originaux dégradés, alors déposés dans la collection du futur musée de l'œuvre. Ils ont aussi laissé place à des pierres nues.

Ces flottements, dans un projet qu'il fallait irriguer d'une vision concertée, sont étonnants. Ils ont entraîné l'étrange installation de nouvelles grilles, qui pastichent celles du XIX^e siècle, devant tous les contreforts de l'église autrefois englobés dans les galeries du cloître. Leur report plus loin aurait évité cela et laissé apprécier depuis le jardin, sans ces éléments parasites, l'architecture romane de Saint-Sernin dans toute sa force. Ce secteur au nord de la basilique est donc redevenu un espace public sans fonctionnalité autre qu'un terre-plein banalement planté d'arbres sur l'emplacement de l'ancien palais de l'abbé et une pâle évocation du cloître disparu. Là s'avivent nos regrets. Pourquoi ne pas avoir profité de toute cette surface exempte de construction pour un véritable aménagement archéologique, après fouille, et la réalisation du musée de l'œuvre qu'il faudra bien construire un jour ? Les deux n'excluaient pas le jardin. Au contraire, ils en auraient engendré une structuration plus intelligible et belle. C'est une opportunité perdue. On ne sait ce que deviendra cet espace vacant, en dehors d'animations diverses qui ne manqueront pas de se saisir du vide.

Le tracé au sol des murs disparus de l'abbaye a été fait sans prendre la précaution, par la fouille, de contrôler leurs emplacements et préciser leur chronologie. C'est sur la foi d'un plan de 1798 que ce tracé a été reporté sur le sol actuel, soit par des plaques de pierre, soit dans le pavement de porphyre des Alpes. Ainsi le mur-bahut du grand cloître roman et la chapelle Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles sont-ils repérés au ras du sol par la pierre alors que le mur bâti entre 1798 et 1808 par Arnaud Traverse, pour séparer sa propriété de l'étroite ruelle (large d'une toise = 1,949 m) réservée le long de l'église, est évoqué sur le pavé. De la même façon a été matérialisé directement sur le pavé le mur de façade de la salle capitulaire, qui formait la limite orientale du cloître. On ne peut comprendre cette incohérence chronologique. Était-il indispensable de tracer en pierre le plan de la chapelle de Bonnes-Nouvelles (XVII^e siècle) dans le préau du cloître ? Cela trouble la vision du plan de ce dernier, que l'on aurait préféré voir planté d'arbustes et fleurs, avec la sensibilité attendue en ce lieu. On n'a pas su distinguer la galerie nord du cloître des autres, alors qu'elle avait des supports différents, où piliers pleins à contreforts et colonnes alternaient. Les points lumineux censés situer les quelque 150 colonnes des claires-voies ont été disposés systématiquement, avec, partout, une alternance régulière de colonnes simples, doubles ou quintuples, alors que des différences marquaient les quatre claires-voies. Si l'on ajoute cette abusive simplification aux incertitudes du plan, on se persuadera encore que seule une fouille préalable eût permis de connaître plus exactement ce cloître. Maintenant, les doutes légitimes de l'archéologue et de l'historien de l'art ont été balayés, au profit d'une affirmation gratuite, non vérifiée, fixée aux yeux de tous. Ce n'est pas ainsi que doit être utilisé le patrimoine au XXI^e siècle.

Si nous portons nos pas vers la place Saint-Raymond, nous rencontrons la fontaine désirée pour ce lieu. Elle le rend plus vivant et agréable, mais on déplore son peu de projection monumentale et artistique. Toulouse pouvait rêver et réaliser mieux, avec un artiste de notre temps.

La place a été intégralement revêtue de porphyre, ce que certains trouvent monotone et excessivement minéral. À gauche de la façade de la basilique, des pavés suivent le tracé du mur du palais abbatial détruit qui, plus au nord, prend la forme du banc en pierre du terre-plein surélevé planté d'arbres. Vers l'Hôtel Dubarry, dont nous avons appelé de nos vœux la restauration et l'ouverture au public, rien de nouveau. Du côté de l'ancien collègue Saint-Raymond, les bâtiments de ce monument démolis au milieu du XIX^e siècle voient leur souvenir rappelé par un plan redessiné au sol en suivant plus ou moins celui dressé Viollet-le-Duc en 1867. Une incroyable erreur a été faite pour l'emprise de l'ancienne chapelle Saint-Raymond, représentée trop courte. Avec la tour de la vis, elle s'approchait davantage de l'angle de la tour sud-ouest du massif occidental de la basilique, n'autorisant là qu'un étroit passage entre les places Saint-Sernin et Saint-Raymond. Une fois encore a manqué une fouille archéologique préalable, pour mieux connaître cette chapelle, celle qui l'a précédée, comme les autres bâtiments de l'hôpital et du collège. Du côté de la place Saint-Raymond, on attendait la mise au jour de la suite du grand édifice roman contemporain des débuts de la construction de Saint-Sernin dont les premiers vestiges avaient été découverts et mis en valeur dans le sous-sol du musée entre 1994 et 1999. Discontinuité donc dans le projet culturel, bloqué depuis vingt ans, de cet établissement, qui devait s'étendre souterrainement vers là et jusqu'à l'Hôtel Dubarry. Une autre occasion ratée d'enrichir nos connaissances sur tout ce qui entourait Saint-Sernin, notamment un très probable atelier de sculpture : ce n'est pas rien pour l'histoire de l'art à Toulouse !

En terminant notre tour de basilique vers le sud, nous constatons que pas grand-chose n'a changé de ce côté, alors que l'on aurait pu procéder à un nouveau nivellement qui aurait redonné leurs justes proportions à la porte Miègeville et à son avant-porte. Après sa remise en état, la grille du XIX^e siècle a retrouvé sa place antérieure, continuant à protéger la zone, si importante pour l'histoire mondiale de la sculpture, de la porte Miègeville. Simplement aimerait-on que cette dernière bénéficie d'un enlèvement régulier de la poussière. La diminution de la pollution automobile, grâce à la piétonisation de la place adjacente, offre certes de meilleures conditions de conservation. Mais cela doit s'accompagner de mesures d'entretien et de sécurité renforcées pour cette œuvre capitale.

Comme déjà dit, la même chose est souhaitable pour la porte et l'enfeu des comtes. Ce dernier recevra prochainement les moulages de ses trois grands sarcophages, les originaux étant provisoirement déposés à l'intérieur de la basilique. Celui des enfants comtaux reste scellé à sa place d'origine. Pourquoi cette différence de traitement, qui risque encore de dérouter les visiteurs ? On en revient à la nécessité du musée de l'œuvre, où les sarcophages originaux trouveraient une meilleure place, tout comme les objets que les archéologues y ont découverts, le tout étant regroupé, conservé, exposé, expliqué. Non loin de là enfin a été remontée sur son socle, mais sans l'embranchement originel ni la sphère de pierre qui la portait, la croix de mission du XIX^e siècle en ferronnerie enlevée lors de la restauration de la basilique par Yves Boiret. Elle menaçait alors de tomber en raison de la rouille qui avait fendu en deux ladite sphère.

Personne ne se plaindra des espaces de circulation « apaisés » autour de la basilique, mieux équipés de bancs et mobilier urbain. Ils permettent désormais de s'arrêter plus longuement pour admirer les monuments. Les panneaux d'information en français, anglais et espagnol sont bienvenus, malgré quelques omissions et erreurs dans leur rédaction. Un nouvel éclairage des monuments et de la voie publique a été réalisé. Violent et descendant des avant-toits pour le musée, montant au contraire du sol pour la basilique, à l'exception de celui du clocher et de l'abside majeure, il provoque une répartition inéquitable de la lumière et des éblouissements désagréables. On aurait, entre autres, souhaité quelque chose de plus sensible pour la porte Miègeville, chef-d'œuvre universellement connu. Cette illumination met toutefois en valeur l'ensemble. Chacun appréciera en fonction de son goût, selon qu'il se contentera d'une vision globale ou désirera voir les détails. L'éclairage du majestueux clocher est indéniablement plus réussi que le précédent.

Que dire, pour résumer ces impressions ? Elles sont génératrices de déception. Ce qui frappe avant tout, c'est ce refus de la recherche et de la connaissance, exprimé par le rejet obstiné des fouilles archéologiques, sans en comprendre le rôle dans une politique culturelle. Les arguments donnés sont divers, pas toujours clairs. Les citoyens sont pourtant en droit d'attendre ici les avancées du savoir, s'agissant d'un site d'envergure internationale. Loin d'être un luxe inutile, ces fouilles auraient apporté de nouvelles sources pour toute l'histoire de la quatrième ville de France. Elles étaient indispensables à la conception d'un projet adapté aux réalités culturelles et touristiques de notre temps. L'opération a été menée trop rapidement, en brûlant les étapes, après avoir paradoxalement perdu plusieurs années qui auraient permis la recherche. Pour de simples travaux de voirie, réseaux, écoulement des eaux et jardins, le coût n'est pas négligeable : 15,7 millions d'euros, dont 91 % apportés par la Mairie et 9 % par la Région. Il est à comparer aux 13,1 millions d'euros de la rénovation du Musée Ingres, qui vient de rouvrir ses portes, avec un impact culturel et touristique évidemment plus important. C'est donc bien une occasion manquée. Elle ne se représentera pas de sitôt, pour l'archéologie et pour les deux musées complémentaires de la basilique, incontournables en termes d'accueil, de présentation de collections inaccessibles aujourd'hui et de diffusion de la connaissance. Toulouse et ses visiteurs méritaient vraiment mieux !

Daniel Cazes
17 décembre 2019

Maurice Scellès intervient enfin pour nous montrer **un anneau en bronze et deux monnaies trouvés sur la commune de Laure-Minervo (Aude)**.

La fonction de l'anneau n'a pas été identifiée et il n'est pas daté.

L'identification des deux monnaies est due à notre confrère Vincent Geneviève :

Monnaie à la croix, série cubiste, Volques Tectosages, vers 170/130 – 60/50 av. J.-C.

D/ Tête dite cubiste à g., devant deux dauphins.

R/ croix, cantonnée au deuxième d'une olive sous une lunule et au quatrième d'une ellipse sous une lunule.

Pds 2,8 g ; Savès 1 et s. ; NC II, 73 ; Dicomon DCR-73 ; CMC 2, 4.01. La zone privilégiée de circulation de ces monnayages se situe sur l'axe Aude-Garonne tout en s'étendant jusqu'à l'Atlantique.



LAURE-MINERVOIS, anneau en bronze, monnaie ibérique et monnaie à la croix.

Bibliographie :

- SAVÈS (G.), *Les monnaies gauloises « à la croix » et assimilées du sud-ouest de la Gaule*, Toulouse, 1976.
 DEPEYROT (G.), *Le numéraire celtique*, II, *La Gaule des monnaies à la croix*, *Moneta*, 28, Wetteren, 2002.
 FEUGÈRE (M.) et PY (M.), *Dictionnaire des monnaies découvertes en Gaule méditerranéenne (530-27 av. J.-C.)*, Montagnac-Paris, 2011.
 HIRIART (E.), *Catalogue des monnaies celtiques*, 2, *Les monnaies à la croix*, Bibliothèque nationale de France / Musée d'archéologie nationale, Paris, 2017.

Unité de bronze, Kese (Tarragone), fin II^e-milieu du I^{er} s. av. J.-C.

D/ Tête masculine à d. ; derrière la tête, *ti.ki* en caractères ibériques.

R/ Cavalier tenant une palme et galopant à d. ; à l'exergue *ke.s.e* en caractères ibériques.

Pds 6,4 g ; *CNH* p. 172, 102 ; *DCPH* 39.^a 102 ; *MHBnF* 904-905. Quelques exemplaires isolés sont recensés au nord de la Garonne mais leur circulation reste privilégiée de part et d'autre de l'axe Aude-Garonne.

Bibliographie :

- VILLARONGA (L.), *Corpus Nummum Hispaniae ante Augusti Aetatem*, Madrid, 1994.
 GARCÍA-BELLIDO (M.P.) et BLÁZQUEZ (C.), *Diccionario de cecas y pueblos hispánicos*, 35-36, Madrid, 2001.
 RIPOLLÈS (P.P.), *Monedas hispánicas de la Biblioteca nacional de France*, Madrid, 2005.

SÉANCE DU 21 JANVIER 2020

Présents : Mme Nadal, Présidente, MM. Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone, Secrétaire adjointe, M. Péligré, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Andrieu, Bessis, Fournié, Haruna-Czaplicki, Pradalier-Schlumberger, MM. Balty, Cazes, Garland, Garrigou Grandchamp, Macé, Peyrusse, Scellès, Sournia, Surmonne, Testard, membres titulaires ; Mmes Balty, Czerniak, Dumoulin, Jiménez, Queixalós, MM. Mattalia, Penent, Rigault, Suzzoni, membres correspondants.
 Excusés : Mme Sénard, Directrice, Mme Cazes, M. Tollon.

La Présidente ouvre la séance par la lecture des courriers reçus, plus particulièrement de celui envoyé par le Maire de Toulouse, qui nous informe de travaux de nettoyage prévus prochainement place du Capitole (la précédente opération de nettoyage avait été effectuée en 1986). Puis elle annonce que la Société a reçu trois autres candidatures pour le concours :

- Alexia Lattard, *Défunts, pratiques et espaces funéraires au cours du Haut Empire, au sein de la civitas de Forum Iulii*, thèse de doctorat soutenue à l'Université d'Aix-Marseille en 2018 ;

- Juliette Grinand-Lecocq, *Les crucifix sculptés de la fin du Moyen Âge dans les comtés nord-catalans. Définitions des transferts artistiques*, mémoire de Master 2 soutenu à Perpignan en 2019 ;
- Joris Moron, *Les lotissements du centre ancien de Moissac à la fin du Moyen Âge*, mémoire de Master 2 soutenu à Toulouse en septembre 2019

La Présidente donne ensuite la parole à Daniel Cazes pour qu'il rende compte à l'assemblée de son récent voyage à **Martres-Tolosane**. En effet, celui-ci s'était donné pour mission de retrouver la parcelle de Bonant, appartenant à la Société et dont aucun fermage n'a été perçu depuis 1972. Cette parcelle est aujourd'hui difficilement accessible car entourée de gravières et proche d'une zone industrielle. Le site se trouve à l'emplacement de l'échangeur de l'autoroute et, pour y parvenir, il faut traverser des champs. Notre confrère a questionné le Maire de la commune à son sujet ; celui-ci l'a renvoyé à M. Roger Sudery, exploitant agricole, qui pourrait nous renseigner sur ceux qui s'occupent aujourd'hui de ce terrain. L'enquête est donc à suivre pour la parcelle de Bonant. En ce qui concerne le site de Chiragan, il a pu constater que le sentier de Garonne était en place, mais pas praticable sur toute sa longueur. Il a été envisagé avec le Maire que le chemin pourrait rejoindre celui du Moulin en longeant la Nauze ; la commune se chargerait alors de son entretien. Notre confrère lui a fait part également de notre désir de clôturer le terrain. Il faut selon lui envisager une clôture solide avec deux ouvertures, une grande pour laisser passer les engins et une porte pour garder l'accès au bord du fleuve. Maurice Scellès pense que le coût d'une clôture solide risque d'être important et Louis Peyrusse propose d'examiner la solution d'une clôture verte. Daniel Cazes déclare ensuite avoir attiré l'attention du Maire sur la vandalisation du site, et il conclut qu'il est à présent urgent d'agir car le site est à l'abandon.

Revenant sur le décès récent de notre confrère Maurice Prin, et sur la belle image de ce dernier que Bruno Tollon a fait parvenir à tous les membres, Laurent Macé propose que les nécrologies que nous publions dans le *Bulletin* soient désormais accompagnées de photographies.

Émilie Nadal donne ensuite la parole à la Secrétaire-adjointe pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté avec quelques petites modifications.

La Présidente appelle alors les membres à se constituer en Assemblée générale pour l'élection de plusieurs membres du Bureau. Puis elle lit son rapport moral :

J'ai le plaisir d'ouvrir cette Assemblée générale en présentant ce rapport moral qui vise à rappeler les activités qui ont rythmé la vie de notre Société, au cours de l'année écoulée, de janvier 2019 à janvier 2020.

La Société Archéologique du Midi de la France compte aujourd'hui 122 membres, déclinés entre 38 membres titulaires, 5 membres honoraires, 7 membres libres, et 72 membres correspondants. Une nouvelle historienne nous a rejoint, Catherine Letouzey-Réty, élue en novembre dernier, mais nous avons malheureusement perdu trois des nôtres ces derniers mois : Marie-Bernadette Bruguière et Jacques Bousquet en 2019, et tout récemment Maurice Prin, figure regrettée du patrimoine toulousain.

Nous n'avons pas élu de nouveaux membres titulaires cette année, car avec seulement deux places libres (selon nos statuts), les nouveaux membres titulaires doivent de plus en plus être choisis en fonction de leur volonté de s'impliquer dans la vie de la Société, et particulièrement d'assumer les charges qui incombent au Bureau de manière encore trop centralisée. Bien qu'il soit connu de tous, il est toujours bon de rappeler l'engagement des membres du Bureau. Commençons par notre Directrice, Adriana Sénard. Elle est en charge non seulement du volume des *Mémoires* de 2016-2017 (presque terminé) mais aussi du volume de 2018-2019, qui devrait compter plus de 300 pages. Adriana nous a récemment présenté une mise à jour des normes éditoriales proposant une amélioration et une uniformisation qui sera bénéfique pour l'évolution de nos publications. À ma gauche, les secrétaires ne sont pas en reste : Patrice Cabau, Secrétaire général, et Anne-Laure Napoléone, Secrétaire-adjointe, sont les garde-mémoire de nos séances. Cet héritage si typique des Sociétés savantes constitue, je pense, un des attraits de nos publications, donnant à tous la possibilité de lire les échanges qui nous animent. Ce travail, parfois astreignant, est donc essentiel, et il faut rappeler à tous les membres présents que nos deux secrétaires accepteraient avec soulagement que d'autres prennent à leur tour quelques comptes rendus. Anne-Laure Napoléone est également en charge du volume des *Mémoires* de 2017-2018. Quant à Patrice Cabau, il a bien voulu me remplacer à plusieurs reprises cette année pour assurer la présidence en mon absence. Le Bureau est aussi composé de Guy Ahlsell de Toulza, qui, non content d'assumer les charges de Trésorier, est également l'âme vivante du bâtiment, assurant l'intendance de notre Hôtel et le suivi de ce qu'il se passe en permanence dans les locaux. Enfin, Christian Péligray, notre Bibliothécaire-archiviste a entrepris un remarquable travail de mise à jour du catalogue des fonds, concrétisé par la mise en ligne du catalogue des manuscrits, et par la reprise de tout le catalogue des imprimés. Il est aidé dans cette entreprise par

Jacques Surmonne, Geneviève Bessis, Michèle Pradalier et Georges Cugullière, fidèles au poste de la bibliothèque, qui tous les mardis après-midi est ouverte aux chercheurs.

Le Bureau s'est parfois élargi à d'autres membres quand le besoin s'en faisait sentir. Ainsi Maurice Scellès a souvent vu son expérience sollicitée, pour les *Mémoires* en particulier, et il reste chargé de tout ce qui relève de notre site Internet, aidé en cela par Françoise Galès. Daniel Cazes est lui aussi un membre actif de ce bureau officieux, et il continue son insatiable activité en faveur de la Société. Il est chargé, entre autres choses, de l'actuel projet de protection du site de Chiragan à Martres-Tolosane.

Ce fut une année riche en communications, complétées par les nombreuses questions diverses proposées au fil des mois. Au jeu des périodes historiques les plus représentées, c'est encore le Moyen Âge qui l'emporte. Certes Benjamin Marquiebielle nous a convaincus du lien essentiel existant entre Toulouse et la Préhistoire, un argument qu'il a brillamment repris lors de la séance publique de mars dernier. Et nous avons tous pu apprécier les découvertes inédites de Philippe Gardes sur les véritables limites du rempart de Vieille-Toulouse. Néanmoins, c'est encore la période médiévale qui tire son épingle du jeu. Daniel Cazes et Jean-Luc Boudartchouk nous ont parlé des Goths de Toulouse, annonçant ainsi l'exposition qui va prochainement s'ouvrir sur le sujet au Musée Saint-Raymond. Jean-Luc Boudartchouk a également présenté l'histoire de deux saints du Haut Moyen Âge, Orens d'Auch et Luperc d'Éauze. Magali Vène et Thomas Falmagne ont pu évoquer 400 nouveaux fragments de manuscrits identifiés dans le fonds de la Bibliothèque municipale, tandis que Marie Vallée-Roche a parlé d'un manuscrit inédit de La Livinière dans l'Hérault. L'architecture médiévale considérée sur le temps long est largement représentée dans nos communications de l'année avec les interventions de Frédéric Loppe et Astrid Huser sur la maison consulaire du Bourg à Narbonne, et les deux présentations de Catherine Viers sur le château d'Ornézan dans le Gers et sur un îlot médiéval à Figeac. Christian Darles et Jean-Michel Lassure nous ont présenté le site médiéval du Turas à Dunes dans le Tarn-et-Garonne tandis que Daniel Cazes et Maurice Scellès sont revenus sur la navrante destruction du réfectoire des Augustins de Toulouse. Enfin Jean-Louis Rebière et Anne Bossoutrot ont présenté leurs travaux en cours, d'une part dans la nef de Saint-Étienne de Toulouse, mais aussi sur les peintures du croisillon nord du transept de Saint-Sernin. Cette dernière restauration a d'ailleurs fait l'objet de débats animés et a occupé plusieurs de nos séances.

La Renaissance est représentée par les travaux de Bruno Tollon, sur la fenêtre méridionale et sur le motif de la table d'attente. En duo avec Dominique Watin-Grandchamp, ils nous ont aussi parlé du château de Ferrals. Nous avons eu le plaisir d'accueillir Aurélia Cohendy, qui, accompagnée par Magali Vène, a décrit un nouveau livre d'Heures du Maître des Heures de San Marino, récemment acquis par la Bibliothèque municipale. L'Époque moderne est faiblement représentée. J'ai pour ma part proposé une communication sur les imprimés retrouvés de la bibliothèque des Dominicains de Toulouse, et Jean Catalo a présenté les faïences du XVIII^e siècle trouvées à Montauban lors de fouilles archéologiques. Enfin, Claire Rousseau nous a permis de visiter la maison Seilhan, lors d'une séance foraine au mois de juin.

Je le disais, les questions diverses furent très nombreuses. Maurice Scellès a apporté en séance des monnaies celte et antique trouvées dans le Minervois, et il a fait don d'une brique du XIII^e siècle, provenant d'une fenêtre de la tour d'Arles à Caussade. J'ai parlé d'un feuillet de bréviaire récemment acquis par la ville d'Agen, tandis qu'Hiromi Haruna-Czaplicki a présenté une bible enluminée originaire de Moissac. Marie-Vallée Roche a suggéré une nouvelle datation de l'autel de Saint-Guilhem, Anne-Laure Napoléone a parlé d'une maison médiévale rue Tripière à Toulouse et Guy Ahlsell de Toulza nous a offert en avant-première des photos des peintures en cours de restauration de Notre-Dame de Rabastens. Enfin, Françoise Merlet-Bagnéris a mené l'enquête et découvert pour nous le parcours de Jules Ganot, créateur de la médaille de la Société.

Le concours de l'année 2019 était un excellent cru, qui nous a conduits à remettre non seulement le prix de Champreux à Lei Huang pour sa thèse sur *Sainte-Foy de Conques*, mais aussi le prix de Clausade ex-aequo à Jean Berger et Laura Viaut, respectivement pour leurs thèses sur *Droit, société et parenté en Auvergne médiévale*, et sur la *Gestion des conflits dans l'espace Aquitain au Haut-Moyen Âge*. Des prix spéciaux ont également été créés pour récompenser les travaux remarquables qui méritaient d'être distingués. Cette année encore nous avons reçu de nombreuses candidatures, signes que le concours de la Société Archéologique du Midi de la France est connu et reconnu parmi les jeunes chercheurs.

Lors de notre séance publique, nous avons également remis une médaille à l'association des Amis de l'abbaye de Grandselve pour son activité. Enfin, la Société s'est déplacée en juin 2019 pour remettre une médaille à la municipalité de Saint-Antonin-Noble-Val, qui venait d'acquérir la maison médiévale dite « Maison Muratet ». Ce fut un grand moment d'échanges et de réflexions, car une autre maison médiévale était alors en vente et sur

le point d'être acquise par un particulier. Certains souhaitaient que la Société Archéologique soit candidate pour l'acheter, d'autres étaient réticents à l'idée de devenir propriétaire de cet édifice ruiné. S'est posée et se pose toujours la question de notre rôle : la Société a-t-elle vocation, oui ou non, à être une protectrice du patrimoine, active et agissante ? La question se pose avec d'autant plus d'acuité que notre rôle comme organisme prescripteur est largement battu en brèche par l'actualité des aménagements autour de Saint-Sernin. Autour de la basilique il n'y a eu aucune fouille d'ampleur, et les aménagements n'ont tenu aucun compte de notre proposition d'un « Grand Saint-Sernin », comme l'a rappelé Daniel Cazes dans son dernier bilan des travaux. Nous avons donc échoué à convaincre.

Au terme de ces deux années de présidence, il me semble intéressant de réfléchir ensemble à l'avenir de notre Société. Vénérable vieille dame de 189 ans, qui fêtera son 190^e anniversaire l'an prochain. Nous avons un beau renouvellement des membres, huit nouvelles arrivées au cours de ces deux années ; et chaque année des communications de qualité et d'une grande variété. Néanmoins, je pense que nous souffrons d'un fonctionnement encore trop centralisé, qui tend à mettre trop de tâches entre les mains d'une minorité. Pour que cela change, il faut désormais que tous les projets, toutes les bonnes idées, tous les « il faudrait... » que j'ai pu entendre comme Présidente, soient portés sans hésitation par ceux qui souhaitent voir évoluer notre institution. Si vous pensez que les *Mémoires* ont pris du retard, alors demandez à vous occuper du volume qu'il faudra prendre en charge dans quelques mois pour l'année 2019-2020 ! Si vous avez une idée de sortie, veillez à son organisation. Les suggestions sont bonnes, les actions sont meilleures ! Je ne crois pas que le Bureau ait jamais opposé de réticence à un membre qui souhaitait se charger de certaines missions, titulaire ou non. Le système actuel fonctionne, mais je pense que nous pourrions décupler nos possibilités en multipliant l'implication de tous.

Alors que je ne renouvellerai pas ma candidature, pour des raisons familiales que vous connaissez, je voudrais conclure en vous remerciant de m'avoir élue comme Présidente pour ces deux années. Ce fut une très belle expérience que de voir la Société fonctionner de l'intérieur et je continuerai à suivre nos activités dès que je pourrai revenir à Toulouse. Je reste persuadée que la Société Archéologique est un lieu unique en son genre, pluridisciplinaire, mêlant les générations et porté par un idéal de protection du patrimoine et de collaboration entre les chercheurs qui n'est guère dans l'air du temps. Autant de raisons de poursuivre notre engagement pour elle. Merci pour votre attention.

Émilie Nadal

Puis la parole est à Christian Péligré pour la lecture du rapport du Bibliothécaire. Notre Trésorier est enfin invité à nous présenter le bilan financier de la Société.

À la suite de quoi, Guy Ahlsell de Toulza donne la liste des membres qui ne se sont pas acquittés de leur cotisation depuis 2016 et qui seront donc radiés de nos listes. Maurice Scellès se réjouit de voir que ces derniers sont finalement très peu nombreux et que l'état de nos finances permet de garantir notre indépendance.

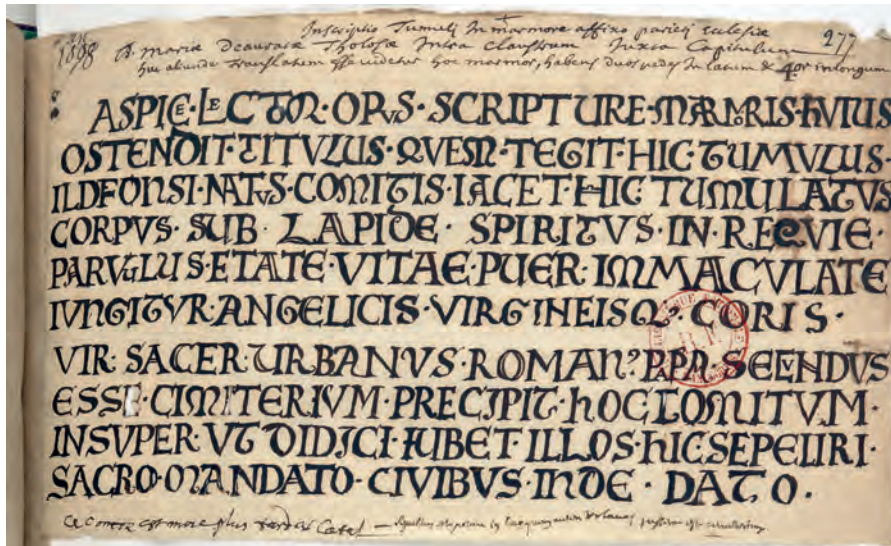
Les rapports sont approuvés et quitus est donné au Trésorier pour sa bonne gestion.

Enfin, on procède à l'élection destinée à pourvoir aux fonctions de Président, de Secrétaire général et de Bibliothécaire-archiviste. Louis Peyrusse a bien voulu assumer à nouveau la présidence, Patrice Cabau et Christian Péligré ont accepté d'être reconduits dans leurs mandats ; tous trois sont élus (ou réélus).

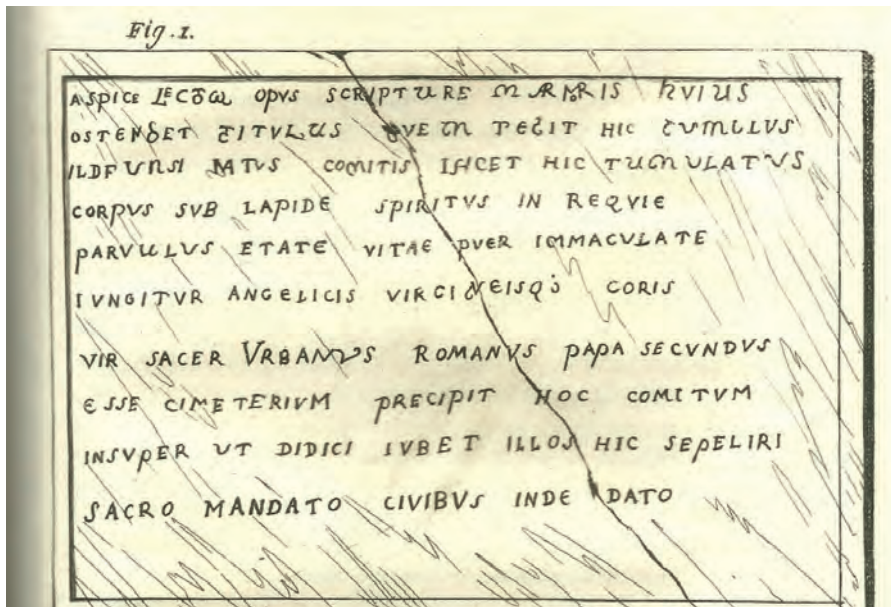
La Présidente donne la parole à Patrice Cabau pour une communication courte intitulée **Aspice, lector, opus scripture marmoris huius... Lecture nouvelle d'une inscription de l'ancien prieuré de la Daurade à Toulouse :**

Les historiens de Toulouse ont depuis longtemps parlé d'un marbre portant une épitaphe en latin qui se voyait jadis à la Daurade et qui a disparu avant la fin du dix-huitième siècle. L'intérêt porté à cette inscription funéraire venait de ce qu'il y était question d'un comte Alphonse et du pape Urbain II. Des documents inédits amènent à découvrir à nouveau ce monument.

Émilie Nadal remercie notre confrère pour cette enquête fort intéressante et demande s'il est courant d'avoir une épitaphe sans nom. Patrice Cabau émet l'hypothèse que le tout petit enfant dont il est question n'était peut-être pas encore baptisé. Michelle Fournié fait remarquer cependant qu'il a tout de même été enterré dans un lieu sacré. Laurent Macé voudrait revenir sur l'inscription présentée par le conférencier et sur le remaniement du site. Il met en parallèle les remaniements opérés à Saint-Sernin et se demande s'il ne s'agit pas d'un travail sur la mémoire. Patrice Cabau le pense aussi pour le réaménagement des tombeaux des comtes opéré à Saint-Sernin dans le courant du XIII^e siècle. S'agissant de la Daurade, aucun membre de la famille comtale – sauf le tout jeune fils du comte Alphonse dans le deuxième quart du XII^e siècle – n'y a été jamais inhumé. L'enfeu plaqué contre le mur occidental du cimetière de Garonne et sur lequel on avait peint une croix de



TOULOUSE, SAINTE-MARIE LA DAURADE. Épitaphe d'un enfant du comte Alphonse mort en bas âge (vers 1130 ou 1140).
Copie figurée par un religieux de la Congrégation de saint Maur (2^e moitié du XVII^e s. – B.N.F., manuscrit latin 12680, f. 277).



TOULOUSE, SAINTE-MARIE LA DAURADE. Épitaphe d'un enfant du comte Alphonse mort en bas âge (vers 1130 ou 1140).
Gravure pour Jean-François de Montégut (M.A.S.I.B.L.T., t. II, 1784, pl. III, fig. 1).

Toulouse devait dater au plus tôt du dernier quart du XIII^e siècle ; il n'avait sans doute rien à voir avec aucun comte, et l'on ne saurait y voir un monument consacré à la mémoire de la lignée.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2020

Présents : MM. Peyrusse, Président, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone, Secrétaire-adjointe, M. Péligray, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Andrieu, Fournié, Jaoul, Merlet-Bagnéris, Nadal, Pradalier-Schlumberger, MM. Balty, Cazes, Garrigou Grandchamp, Macé, Scellès, Sournia, Surmonne, Testard, membres titulaires ; Mmes Balty, Czerniak, Dumoulin, Jiménez, Krispin, Pilloix, Queixalós, Viers, MM. Mattalia, Penent, Pousthomis, Rigault, Suzzoni, membres correspondants.

Excusés : Mme Sénard, Directrice ; Mme Bessis, MM. Garland et Tollon.

Invités : Mme Lany Rollins, doctorante sous la direction de Quitterie Cazes et de Virginie Czerniak ; MM. Thierry Le Roy, Président de l'Association des Amis du Vieux Saint-Antonin, et Jérôme Kerambloch, des Toulousains de Toulouse.

Le Président ouvre la séance en faisant un rappel aux auteurs retardataires qui compromettent la parution régulière de nos *Mémoires*. Il propose par ailleurs que la Société s'engage sur d'autres publications et développe son site Internet avec des blogs et des notes d'actualité à diffuser rapidement, notamment sur le patrimoine en souffrance. Il désire enfin que l'on commence à réfléchir et à préparer notre bicentenaire, qui aura lieu en 2031, dans onze ans : prévoit-on une exposition, un livre... ?

Puis il passe la parole à notre consœur Valérie Dumoulin pour une communication consacrée à *Une poutre armoriée, témoin du tinel du Collège de Foix* :



TOULOUSE, COLLÈGE DE FOIX. Poutre peinte employée dans la charpente. Cl. V. Dumoulin.

La charpente du donjon du Collège de Foix à Toulouse abrite une poutre peinte et armoriée. Celle-ci est vraisemblablement un des rares témoins du tinel de Pierre de Foix. Fragmentaire, elle permet pourtant, notamment grâce à l'héraldique, de proposer une datation pour la réalisation du tinel. Elle nous éclaire également sur les liens qui unissent les Foix et le roi au milieu du XV^e siècle.

Louis Peyrusse remercie notre consœur pour cette communication et demande si les couvre-joints dont il a été question sont ceux que Maurice Prin avait récupérés il y a de nombreuses années. Valérie Dumoulin confirme qu'il s'agit bien d'eux et qu'ils sont tous conservés au Collège de Foix à l'heure actuelle.

Michelle Fournié demande la parole pour signaler à notre consœur la présence d'un plafond peint contemporain des vestiges de celui qu'elle nous a montré, **dans la grange cistercienne fortifiée de Masse en Rouergue**. L'édifice est une propriété privée qui a été récemment mise en vente ; il serait certainement intéressant, pense-t-elle, de le voir et de l'étudier.

Revenant aux poutres décorées du Collège de Foix, Daniel Cazes se souvient les avoir vues en 1983 ; il les a ensuite signalées à Georges Costa pour un éventuel classement, mais ne sait pas si cela a été fait. Maurice Scellès demande si la protection du bâtiment ne s'étend pas de fait aux poutres de ses plafonds. Daniel Cazes demande à notre invité dans quelles circonstances le Musée du Vieux Toulouse a pu récupérer les planches du plafond du Collège de Foix qu'il conserve dans son établissement. Jérôme Kerambloch répond qu'il s'agit d'un don effectué par deux entrepreneurs qui ont travaillé au Collège de Foix en 1974. Maurice Scellès demande à la conférencière si le lot de pièces provenant de ce plafond conservé au collège se limite à la poutre présentée et aux couvre-joints ? Celle-ci répond par l'affirmative. Abordant l'aspect chronologique, Louis Peyrusse note que le chantier s'achève en 1461 et demande si un décor uniquement héraldique est fréquent à cette époque ? Notre consœur se propose de regarder dans le corpus des poutres peintes connues. Maurice Scellès s'interroge sur la nécessité d'effectuer des analyses de dendrochronologie qui ne seront pas forcément plus précises que les données

historiques recueillies. Valérie Dumoulin répond que l'analyse peut se faire sans prélèvement si la coupe du bois est favorable à l'observation. Maurice Scellès rappelle que pour que les résultats de l'analyse soient fiables, il faut plusieurs échantillons, sur lesquels il est nécessaire de surcroît que l'aubier soit préservé. Revenant sur les motifs peints, Lany Rollins déclare qu'en attendant un éventuel nettoyage de la poutre, la lumière infrarouge peut révéler des décors invisibles à l'heure actuelle.

Au titre des questions diverses, le Président donne la parole à Maurice Scellès pour reprendre le **débat ouvert l'été dernier à l'occasion de la séance foraine de Saint-Antonin-Noble-Val et de la visite de la « maison Le Maréchal »**.

Maurice Scellès rappelle la présence dans cette maison de chapiteaux sculptés de feuillages et de décors peints à motifs de « puzzle » admirablement conservés, et celle d'une cloison en pan de bois, datée par dendrochronologie des années 1265-1270, qui est à ce jour l'unique exemple d'une technique de construction très particulière. C'est sans doute l'enclavement de la « maison », résultant de la division d'une grande demeure, qui a fait qu'elle nous est parvenue « dans son jus », et qu'elle peut aujourd'hui apparaître à nos yeux comme un exceptionnel témoin archéologique de l'architecture civile du Moyen Âge, que tout aménagement en vue de le rendre habitable ne peut que détruire. Or la maison était en vente l'été dernier, et son achat ne pouvait être envisagé par la municipalité qui venait d'acquérir une autre maison médiévale : la Maison Muratet.

La rencontre avec le Bureau de l'Association des Amis du Vieux Saint-Antonin n'ayant pas permis de trouver de solution, et alors qu'un acquéreur venait de se manifester, un débat s'est engagé entre ceux qui pensaient que notre Société devait acheter la maison pour la sauver et ceux qui y voyaient un projet déraisonnable ou hors de ses compétences. Le Bureau a dû trancher dans l'urgence, et sans pouvoir consulter l'ensemble des membres en raison des vacances académiques. La « maison Le Maréchal » a été achetée par un voisin, mais le débat subsiste :

- Est-ce le rôle de la Société Archéologique du Midi de la France que d'acquérir des biens immobiliers pour en assurer la conservation et la restauration ?

- En a-t-elle les moyens financiers et humains ?

- Quels outils sont à la disposition de notre Société et que peut-elle mettre en place pour être plus active dans la sauvegarde du patrimoine ?

Maurice Scellès rappelle encore que notre région est en France celle qui conserve le plus grand nombre de maisons médiévales, mais que pas une seule n'est visitable pour elle-même en tant qu'objet archéologique et pédagogique, ni à Toulouse où a été ratée l'occasion de celle de la rue Croix-Baragnon, ni à Cahors ou Figeac, ni à Caylus, à Saint-Antonin-Noble-Val ou Bruniquel...

Louis Peyrusse demande à Thierry Le Roy si des travaux ont été effectués depuis l'achat de la « maison Le Maréchal » ? Celui-ci répond que rien n'a été fait sauf peut-être des mesures de mise hors d'eau. Maurice Scellès pense que le propriétaire a dû ou devra rencontrer des agents de l'UDAP (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine, anciennement Bâtiments de France) pour prendre connaissance des contraintes qu'il rencontrerait s'il entamait des travaux. Notre confrère rappelle par ailleurs le cas presque similaire d'une maison de Laroque-Bouillac (Aveyron) conservant un décor peint remarquable du XV^e siècle, qui menace de s'effondrer et qui est malheureusement toujours en vente car la Mairie a renoncé à l'acquérir.

Pierre Garrigou Grandchamp intervient pour présenter la formule expérimentée à Cluny. Avec pour objectif de sauvegarder la Maison des Dragons, un fonds de dotation a été créé. Ce système a l'avantage de permettre l'utilisation immédiate des fonds récoltés, mais alors l'État ne verse plus de subventions même si l'édifice est classé. Ainsi à Cluny, la maison romane a été achetée, restaurée et des fouilles ont pu être financées. Il faut donc décider, selon lui, si la vocation de notre Société est de s'engager dans de telles entreprises. Thierry Le Roy pense qu'il ne serait pas difficile de trouver un intérêt et un destin à la « maison Le Maréchal », qui serait visitable et étudiable, et un fonds de dotation serait bien sûr utile pour financer les travaux et le projet, mais pas le fonctionnement. Pierre Garrigou Grandchamp précise que le fonctionnement est totalement bénévole à Cluny, le seul objectif étant de mettre à la disposition du public une maison du Moyen Âge. Le processus d'étude a un intérêt indéniablement stimulant pour les visiteurs, mais il est absolument nécessaire, poursuit-il, que des personnes s'engagent dans le projet sur la durée. Louis Peyrusse demande à Thierry Le Roy si la Fondation du Patrimoine a été sollicitée pour la « maison Le Maréchal ». Celui-ci répond que cela n'a pas été fait mais qu'il aurait été en effet possible de le faire.

Daniel Cazes rappelle que la Société avait joué ce rôle de sauvegarde à Saint-Bertrand-de-Comminges en acquérant les terrains qui conservaient des vestiges de la ville romaine. Guy Ahlsell de Toulza précise que notre Société a cédé ses collections et les terrains contre un capital et le financement annuel de 100 pages de nos *Mémoires*, alors que les quatre immeubles qu'elle détenait l'avaient ruinée. Maurice Scellès demande alors si notre Société ne pourrait pas reprendre ce projet d'achat de terrains de façon conservatoire. Daniel Cazes reprend l'exemple de Chiragan que la Société a acquis parcelle après parcelle et voit dans ces achats une de ses missions, qui demeure à ses yeux aussi importante que la publication. Acquérir un terrain ou une maison qui s'écroule sont deux choses bien différentes selon Olivier Testard, la seconde demandant une

implication sur un certain nombre d'années, puis de faire une étude de faisabilité pour les aménagements nécessaires. Maurice Scellès pense que la difficulté réside principalement dans le montage des projets. Une fois réalisés, ils seraient bénéfiques en termes d'image, et ainsi notre Société n'apparaîtrait pas uniquement en position de critique. Thierry Le Roy pense que dans la petite ville de Saint-Antonin où le patrimoine médiéval est abondant, l'implication de notre Société serait importante. Olivier Testard répond qu'il est nécessaire d'aller plus loin quand on a affaire aux élus. Des « opérations remarquables » auraient du poids d'après Thierry Le Roy.

Christian Péligré pense que le rôle de notre Société est de conseiller, encourager, récompenser, et qu'un projet tel que celui de la maison de Saint-Antonin demande un investissement humain qu'il ne croit pas raisonnable pour notre Société. On souligne par ailleurs que l'importance de l'engagement financier nécessité par de tels projets pourrait compromettre notre indépendance pécuniaire et celle de nos publications, qui sont notre principale contribution à la connaissance et la sauvegarde du patrimoine.

Notre Trésorier pense que parmi les projets que nous pourrions avoir, l'immeuble reste hors d'atteinte pour nos finances. Émilie Nadal et Maurice Scellès s'accordent à penser qu'il serait possible de s'engager dans des projets plus ambitieux, en outre susceptibles de motiver certains de nos membres et en particulier les plus jeunes.

Enfin, la question est posée de savoir si la Société crée un fonds de dotation en vue d'un éventuel projet à venir ? Notre Président remarque que le fait que notre Société soit reconnue d'utilité publique nous permettrait déjà de recevoir des subventions et des dons à affecter à des actions de sauvegarde du patrimoine. Guy Ahlsell de Toulza rappelle qu'à Cluny ce sont des Clunisois qui se sont investis dans le projet et que Saint-Antonin est loin de Toulouse.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2020

Présents : MM. Peyrusse, Président, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, Mme Napoléone, Secrétaire-adjointe, M. Péligré, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Nadal, Pradalier-Schlumberger, Watin-Grandchamp, MM. Garrigou Grandchamp, Lassure, Macé, Scellès, Sournia, Surmonne, Testard, membres titulaires ; M. Penent, membre correspondant.

Excusés : Mmes Andrieu, Balty, Dumoulin, MM. Balty, Cazes, Garland, Tollon.

Au vu du peu de membres présents, le Président se demande s'il ne faudrait pas créer une commission spéciale dédiée à la lecture des rapports du concours.

Dans la correspondance, il signale une invitation du Musée de l'Aurignacien ainsi qu'un courrier du Directeur général de l'INRAP qui nous invite à participer aux « Journées européennes de l'archéologie » qui se tiendront en juin 2020. Par ailleurs, un préhistorien de l'Université d'Aix-Marseille viendra prochainement photographier les statues-menhirs de notre collection. Le Président remercie Pierre Garrigou Grandchamp, qui a accepté d'assurer la conférence de notre séance publique. Son intervention portera sur *La maison médiévale en France, nouveaux regards, bilan de 25 ans de recherche*. Jean Penent ne pouvant assurer sa communication du 24 mars prochain, il sera remplacé par Bruno Tollon qui parlera des questions d'héraldique et d'histoire de l'art dans la Renaissance toulousaine.

Pierre Garrigou Grandchamp offre à la bibliothèque un recueil de *Mélanges* dédié à G. Ulrich Grossman, qui vient de paraître (Guido von Büren, Michael Goer dir., *Burgen - Schlösser - Häuser. Festschrift für G. Ulrich Grossmann zum 65. Geburtstag*, Michael Imhof Verlag, 2019) et dans lequel on trouve un article de sa main intitulé « Les grands types et caractères des maisons urbaines des XI^e-XIV^e siècles en Europe occidentale : une perspective comparée ».

Le Président remercie vivement nos rapporteurs pour leurs relectures des mémoires et thèses soumis au concours et donne la parole à Émilie Nadal, qui lit le rapport de Benjamin Marquebielle sur le mémoire de Master 2 de **Manon Vuillien** intitulé *L'exploitation des ressources animales durant le Chasséen méridional : étude de la faune de la grotte de Pertus II (Meailles, Alpes-de-Haute-Provence)*, sous la direction de M. L. Gourichon, Université Nice Sophia-Antipolis, 2015.

Le mémoire compte 147 pages, il est divisé en trois parties : problématique et méthodes pour la partie 1, étude de l'assemblage faunique proprement dit pour la partie 2, synthèse et discussion pour la partie 3.

Le chapitre 1 de la première partie présente les cadres de l'étude. La présentation de la zone géographique d'étude et du cadre climatique est un peu rapide. Ce chapitre se poursuit par une présentation des débuts du Néolithique dans le sud-est. Les premières installations de groupes néolithiques ont lieu vers 5 800 – 5 600 cal. BCE (dates radiocarbone calibrées avant notre ère), en provenance d'Italie du Sud. Puis à partir de 5 600 cal. BCE, on assiste au développement de la culture Cardiale (dont les représentants utilisent des impressions diverses de coquilles de cardium pour décorer leurs céramiques). À partir 4 800 cal. BCE, l'économie de production se consolide, les réseaux d'échanges se développent : c'est l'entrée dans la phase moyenne du Néolithique. Le Chasséen émerge alors vers 4 400 cal. BCE et perdure jusqu'en 4 000 cal. BCE. Les occupations chasséennes de la grotte de Pertus II sont au cœur du travail de Manon Vuillien. Durant cette période, l'habitat se fait en plein air, les grottes et abris étant dédiés au parcage des animaux. Il s'agit alors de grottes-bergeries, souvent situées en altitude, dont

l'utilisation est marquée archéologiquement par la présence de couches de fumiers. La fonction de bergerie est abandonnée à la fin du Néolithique moyen.

Cette première partie se poursuit par une présentation de l'élevage néolithique : les caprinés sont élevés depuis le Néolithique ancien, les bovins deviennent plus fréquents à partir du Cardial et les suidés sont introduits au cours du Cardial récent. La chasse est peu pratiquée. Les troupeaux font l'objet d'une véritable gestion selon les productions visées (viande, lait ou toison). Les rythmes d'occupation des grottes-bergeries et les saisonnalités des activités restent néanmoins à préciser. Les mobilités pastorales montagnardes sont notamment mal connues. Si aucun élément ne permet de parler de transhumance dès ces époques, l'appropriation de la montagne est de plus en plus forte. Il y a un besoin de nouvelles méthodes d'investigation pour préciser les rythmes d'occupation et c'est autour de ces problématiques que se place le travail de Manon Vuillien, qui fait le choix des approches cémentochronologiques.

Le chapitre 2 de la première partie présente le site de Pertus II, occupé du Néolithique jusqu'à l'Âge du Fer, fouillé dans les années 1950 puis depuis 2012. La stratigraphie est épaisse de 2 m et voit se superposer, durant le Chasséen, des niveaux de bergerie et des niveaux d'habitation. Le mobilier archéologique est abondant (plus de 38 000 pièces) et varié (faune, matériel de broyage, outils lithiques, parure, industrie osseuse, céramique). En ce qui concerne la faune, sont majoritaires les restes de moutons (principalement), de chèvres, de bœufs. Le cerf est signalé mais rare. L'étude entreprise par Manon Vuillien est centrée sur la faune, mise au jour lors des fouilles anciennes, des couches E, F et G, qui reflètent chacune des utilisations différentes de l'abri (E et F = habitat, G = bergerie). Manon Vuillien réalise une bonne remise en perspective de ces travaux et les problématise de façon pertinente.

Le chapitre 3 de la première partie traite des méthodes d'analyse d'un assemblage faunique. La présentation est un peu courte en ce qui concerne certains aspects : détermination du sexe des individus ou taphonomie (modification des ossements au cours de leur enfouissement). Les méthodologies d'estimation des âges d'abattage selon l'usure dentaire sont en revanche bien explicitées et Manon Vuillien présente bien les conclusions qui peuvent être faites en termes de gestion des troupeaux. Suit une présentation des méthodes d'analyses isotopiques et cémentochronologiques, avec le détail des éléments renseignés grâce à ces approches (rythme des naissances, alimentation, mobilité des troupeaux pour la première méthode, âge et saison d'abattage pour la seconde). Le choix est fait de se concentrer sur la cémentochronologie. Cette méthode repose sur l'observation des marqueurs saisonniers de croissance au sein du cément dentaire et est utilisée pour documenter l'âge et la saison de mort d'un individu. Cette méthodologie, à laquelle s'est donc initiée Manon Vuillien lors de son année de master, est synthétiquement présentée.

La deuxième partie présente les résultats des études sur le matériel de la grotte de Pertus II, composé de 1 252 restes répartis entre trois couches et dont la moitié a pu être déterminée taxonomiquement. Le matériel est bien conservé et peu fragmenté. Les restes osseux déterminés correspondent essentiellement aux taxons domestiques (86 %), moutons, chèvres, bœufs et chiens, mais plusieurs espèces sauvages sont représentées. Les caprinés domestiques (et parmi eux les moutons) sont majoritaires. Les restes appartiennent à au minimum 104 individus (dont 47 moutons et/ou chèvres). La présentation des résultats est classique : représentation squelettique, classes d'âge, description des traces anthropiques (stries, fractures) permettant de reconstituer les activités de boucherie.

Le chapitre 2 de la deuxième partie traite des stratégies de subsistance et des économies de production, principalement des caprinés domestiques (moutons et chèvres). L'étude met en évidence une exploitation mixte des troupeaux de caprinés avec un abattage majoritaire des animaux entre 2 mois à 2 ans, marquant une recherche à la fois de lait et de viande, et un maintien en vie des animaux restants jusqu'à plus de 4 ans pour assurer le renouvellement du troupeau et, dans une moindre mesure, exploiter les toisons.

Le chapitre 3 de la deuxième partie présente les résultats de l'étude cémentochronologique. Les résultats restent préliminaires : seuls 10 échantillons issus de dents de moutons et chèvres ont pu être observés. La méthode et ses limites sont bien exposées, la méthodologie est maîtrisée par Manon Vuillien, qui appelle à la prise en compte d'un plus grand nombre de restes.

La partie III consiste une synthèse et une discussion des données. Les taxons identifiés à Pertus II sont globalement les mêmes que ceux identifiés sur les autres sites chasséens en grotte du sud de la France, avec une prédominance des caprinés et une faible part de faune chassée. Les stratégies d'abattage, orientées vers les jeunes animaux, indiquent une exploitation mixte tournée vers le lait et la viande. La recherche de production laitière est plus marquée dans les niveaux plus récents, avec un abattage fréquent des animaux de moins de 2 mois. Ce type de gestion de troupeau se retrouve sur les autres sites chasséens.

Manon Vuillien considère son travail comme une première approche qui doit être complétée par une analyse des faunes du reste de la stratigraphie, notamment issus des fouilles récentes, la poursuite des études cémentochronologiques et l'intégration de ses travaux aux analyses pluridisciplinaires du site. Ces travaux sont en cours et menés dans le cadre de la thèse de Manon Vuillien, pour laquelle les approches cémentochronologiques ont été développées et amènent davantage de résultats.

Jean Michel Lassure lit ensuite son rapport sur la thèse d'**Alexia Lattard** intitulée *Défunts, pratiques et espaces funéraires au cours du Haut Empire, au sein de la civitas de Forum Iulii*, soutenue le 12 décembre 2018 à l'Université d'Aix-Marseille, sous la direction d'Aurore Schmitt, Chargée de recherche au CNRS, et de Jean-Christophe Sourisse, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille (avec un CD associé au manuscrit, 500 sites étudiés).

Titulaire d'un master en Anthropologie biologique et d'un master 2 en Recherche en Archéologie Opérationnelle Maritime et Terrestre, Spécialité Archéologie de la Méditerranée antique, l'auteure a également à son actif la direction de plusieurs opérations archéologiques concernant des nécropoles antiques ou la responsabilité de leur analyse archéothanatologique. Elle est par ailleurs chargée de cours à l'Université d'Aix-Marseille et a publié seule ou en collaboration plusieurs articles relatifs à l'archéologie funéraire.

Le premier des deux volumes de sa thèse est un texte de 550 pages. L'illustration, composée pour l'essentiel de cartes en couleurs et de graphiques, est regroupée dans le second volume fort d'environ 200 pages. Un catalogue des tombes de chacun des sites funéraires étudiés totalisant près de 1500 pages a été enregistré sur CD.

Le sujet de ce travail est l'étude, « dans toute leur complexité et leur variabilité », des pratiques funéraires dans le cadre du territoire de *Forum Iulii*, la Fréjus actuelle, et ce pendant les quatre premiers siècles de notre ère. À côté de la restitution des pratiques funéraires, il a pour objectif « d'appréhender la relation qu'entretiennent les individus et/ou les groupes sociaux avec leurs traditions funéraires ».

Le premier chapitre relate le contexte historique de la *Civitas* de *Forum Iulii* fondée par César en 44 avant n.è. et dotée du statut de colonie romaine sous Auguste en raison de sa position sur un axe routier majeur reliant l'Italie et la Péninsule ibérique et aussi face aux Alpes qui restent à pacifier.

Le chapitre 2 concerne la ville qui s'accroît avec l'installation de nouvelles populations sous Auguste (il s'agit de *deductiones* de vétérans) puis dans le premier tiers du I^{er} siècle alors qu'elle se dote (comme bien d'autres agglomérations) des monuments et ouvrages publics (amphithéâtre, théâtre, thermes, murailles, etc.) marqueurs de la romanisation. À l'extérieur, les espaces artisanaux et surtout funéraires façonnent le paysage périurbain comme le révèle, conséquence de l'urbanisation amorcée dans les années 1980, la mise au jour en bordure de la ville de grands sites funéraires (Pauvadou 3 et Saint-Lambert 1980) totalisant près de 500 tombes. Le déclin qui touche la Narbonnaise pendant la seconde moitié du III^e siècle se traduit par une baisse démographique entraînant la rétraction du réseau urbain autour d'un noyau où, à partir de 374 au moins, émerge un groupe épiscopal. L'existence d'espaces funéraires paraissant *intra muros* et donc en contradiction avec les lois romaines interdisant les sépultures dans le périmètre urbain, est évoquée mais l'auteur considère que la documentation disponible est insuffisante pour qu'ils puissent être véritablement pris en compte.

Dans le 3^e chapitre, la présentation de *Forum Iulii* est étendue à l'ensemble de son vaste territoire géré par les agglomérations secondaires de *Forum Voconii* et *Matavo* qui ont comporté d'importantes zones funéraires également décrites par l'auteure.

Le 4^e chapitre dresse un état des lieux en ce qui concerne l'archéologie funéraire de l'ensemble du territoire retenu comme cadre d'étude. La disparité des protocoles de terrain mis en œuvre, l'insuffisance du recours à l'archéothanatologie due à l'absence sur place d'un anthropologue et la précision plus ou moins grande de l'enregistrement rendent difficile l'exploitation scientifique d'opérations archéologiques datant pour certaines de près d'un demi-siècle.

Intitulé *Pour une approche archéothanatologique*, le chapitre 5 précise le traitement en laboratoire souvent long et délicat appliqué avant analyse aux restes osseux provenant de vases-ossuaires ou d'inhumations. L'utilisation des données archéologiques, historiques et biologiques pour « une restitution des gestes pratiqués tout au long du processus des funérailles : de l'action crématore à l'inhumation dans la tombe, mais également dans le cadre des cérémonies de commémoration, dans le cas où les vestiges sont accessibles » est sans doute la partie la plus novatrice et intéressante de ce travail. À l'identification biologique du défunt elle associe la typologie et la nature du dépôt funéraire pour établir la représentativité sociale de ce dernier et fait appel aux constations taphonomiques pour restituer les conditions dans lesquelles ce dépôt a été effectué. Lorsque les données historiques et topographiques peuvent être associées, cette démarche permet de restituer « les pratiques funéraires, reflets des pratiques sociales, culturelles, économiques et religieuses ».

Particulièrement développés, les trois chapitres suivants sont consacrés, selon le même plan dans la mesure du possible, à la caractérisation des espaces funéraires de Saint-Lambert (chapitre 6) et du Pauvadou (chapitre 7) sur le territoire de *Forum Iulii* et de celui des Termes lié à l'agglomération secondaire de *Forum Voconii* (entre les communes actuelles du Cagnet-des-Maures et de Vidauban) (chapitre 8).

Les caractéristiques que partagent ces zones funéraires sont évoquées dans le chapitre 9, « Des espaces pour les défunts ». Leur étude synthétique permet de préciser leur implantation et leur développement tandis que l'analyse des tombes rend possible une détermination détaillée des sépultures. Les informations archéologiques et/ou biologiques disponibles sont ensuite présentées selon leur type : structures primaires de crémation (bûchers funéraires), secondaires (sépultures), inhumations et structures non sépulcrales. Enfin, l'identification du mobilier est « abordée en fonction des grandes tendances de dépôts mises en évidence ».

Le chapitre 10 concerne « les pratiques funéraires ». Il fait appel à l'analyse archéothanatologique pour appréhender la manière dont une communauté gère la mort d'un de ses membres à une période et dans un contexte spatial donnés.

Conformément à l'objectif ultime de la recherche archéologique qui est de parvenir à une connaissance toujours plus précise et détaillée des populations du passé, Alexia Lattard s'efforce dans le dernier chapitre « À la recherche de l'identité des populations de la *civitas* de *Forum Iulii* » d'établir quel avait été le mode de vie de ces défunts et les stratégies sociales qu'ils avaient déployées ou dans lesquelles ils étaient engagés.

La mise en évidence de pratiques particulières lui permet d'identifier des groupes spécifiques se démarquant spatialement et chronologiquement au sein des zones funéraires. C'est ainsi que les sites de Saint-Lambert révèlent qu'au tournant de l'ère deux groupes distincts pratiquent une ostentation cérémonielle marquée par l'utilisation de lits décorés lors de la mise en place des bûchers de crémation.

Cette thèse est le résultat d'un important travail en laboratoire rendu difficile par le caractère sommaire des données provenant des opérations archéologiques les plus anciennes – celles des années 1980 –, par un enregistrement – relevés et photographies – souvent insuffisant et de qualité inégale, par la disparition d'éléments mobiliers ou leur mauvaise conservation et enfin, par la nécessité d'effectuer la fouille d'un grand nombre de vases-ossuaires prélevés pour être étudiés en laboratoire mais laissés en l'état. En tirant le meilleur parti possible d'une documentation vaste mais assez disparate, Alexia Lattard est parvenue à présenter un remarquable travail de synthèse. Le recours à la thanatologie lui a permis des constatations conduisant à une connaissance plus approfondie des rites entourant la mort pendant le Haut-Empire.

Michèle Pradalier-Schlumberger donne lecture de son rapport sur le mémoire de Master 2 de **Juliette Grinand-Lecocq** : *Les crucifix sculptés de la fin du Moyen Âge dans les comtés nord-catalans. Définitions des transferts artistiques*, soutenu à Perpignan en 2019.

Maurice Scellès présente son rapport sur le mémoire de Master 2 de **Joris Moron**, intitulé *Les lotissements du centre ancien de Moissac à la fin du Moyen Âge*, soutenu à Toulouse en 2019, sous la direction de Bastien Lefebvre, Université Toulouse 2 - Jean Jaurès, 2019, vol. 1, Texte, 242 p. ; vol. 2, Documentation, 151 p.

Émilie Nadal lit son rapport sur la thèse d'**Aurélia Cohendy**, intitulée *Peintres et décors en Midi toulousain, vers 1460-1560*, sous la direction de Pascal Julien et Cécile Scaillièrez, soutenue à l'Université de Toulouse 2 - Jean Jaurès en 2019.

Ce travail se compose de 3 volumes : Un volume de texte de 596 pages, contenant outre la thèse proprement dite, la bibliographie, un index des noms propres, un index des noms de lieux et la table des matières ; un volume d'illustration de 476 pages : illustrations en couleur, de bonne qualité, et disposées de manière à être consultées dans le cours de la lecture. Avec de nombreuses comparaisons, et mise en miroir des images qui sont discutées dans le fil du texte. Le tout est intelligemment légendé, avec le nom de l'auteur quand il est connu ou supposé (peut-être aurait-on pu souhaiter quelques points d'interrogation pour certaines attributions, qui sont en fait des hypothèses et non des certitudes).

Un volume d'annexe de 369 pages, particulièrement intéressant, contenant un dictionnaire des artistes, l'édition des pièces justificatives, une dizaine de figures et de tableaux. Le dictionnaire des artistes : il s'agit des notices biographiques de 340 peintres, peintres-verriers et enlumineurs, actifs à Toulouse entre 1460 et 1560. Par ordre alphabétique du nom de famille, les notices sont toujours clairement documentées avec les références sourcées de chaque élément, et quand il y a lieu la bibliographie associée. Évidemment chaque notice renvoie à d'autres peintres, et le dictionnaire montre ainsi l'établissement de tout un réseau de relations entre les artistes toulousains de cette période.

Suit l'édition de pièces justificatives. Il y en a 57 en tout. Citées dans le cours du texte de la thèse, toutes ces pièces sont éditées d'après l'original, et donc certains documents déjà connus par ailleurs se trouvent révisés, complétés, des documents déjà cités sont enfin transcrits, et il y a aussi une vingtaine de pièces qui sont entièrement inédites : comme la requête d'un certain Denis des Granges qui a peint les portraits des Capitouls en 1523 pour un autre peintre, la liste des biens trouvés dans l'atelier du peintre-verrier Guillaume Cochin mort en 1556, ou encore plusieurs documents inédits concernant le peintre Bernard Nalot (un contrat d'apprentissage, le règlement de son héritage entre sa sœur et sa veuve, un marché pour le vitrage de la rose de la Dalbade à Toulouse, ou encore les relations entre le peintre et l'humaniste Guillaume de La Perrière pour lequel il se porte caution).

Ces pièces justificatives sont cruciales puisqu'elles viennent nourrir un travail qui s'appuie autant sur l'étude des sources documentaires que sur l'analyse stylistique des œuvres. Le volume de texte entend proposer une synthèse sur les arts de la couleur dans le Midi toulousain de 1460 à 1560. L'auteur tient compte non seulement de la peinture murale, de la peinture sur panneau et de l'enluminure, mais aussi du vitrail, de la tapisserie et de quelques exemples de sculptures peintes, ce dont le terme « décor » ne rend pas compte. Le projet d'Aurélia Cohendy est de faire mentir l'affirmation de Charles Sterling qui, dans les années 1960, qualifia le Sud-Ouest de la France au XV^e siècle de « quasi désert pictural ». Pour ce faire, elle s'appuie sur une bibliographie étendue et maîtrisée et surtout sur un retour constant aux sources.

La première partie se consacre aux conditions d'exercice de la peinture à Toulouse. Les statuts conservés sont transcrits et analysés dans leur intégralité et confrontés à la pratique du métier tel qu'elle apparaît dans les archives. L'auteur montre les multiples facettes de l'activité des peintres, souvent aussi verriers ou/et enlumineurs et décline les différentes sources des commandes et leurs modalités, qu'elles soient passées par le clergé, les consuls ou les notables de Toulouse. Cette partie permet de rassembler et d'ordonner toutes les connaissances sur les artistes peintres de la période, même si au final l'auteur reconnaît que les artistes toulousains ne sont pas organisés autrement que ceux des autres régions du royaume.

Intitulée « Transferts et modernité : la peinture en Midi toulousain, de la fin du Moyen Âge aux débuts de la Renaissance (vers 1460-1530) », la deuxième partie entend présenter la richesse des échanges entre Toulouse et les autres foyers de création : la Catalogne, les Flandres, Paris, Tours ou le Limousin. L'étude de l'enluminure, qui constitue la source principale des œuvres pour la période, se révèle la plus riche en trouvailles. Outre l'attribution convaincante d'une enluminure du *Livre des Histoires* à Antoine de Lonhy, l'auteur met en évidence l'œuvre du Maître du Missel Fieubet, du Maître des Heures de San Marino, et renouvelle surtout notre vision sur le Maître du Missel de Jean de Foix, désormais identifié à Liénard de Lachieze. L'enquête sur ce personnage se révèle une des plus passionnantes de la thèse, et elle l'a d'ailleurs en partie publiée dans un article paru dans la *Revue de l'art* il y a deux ans. L'auteur montre bien les sources d'inspiration de cet artiste majeur de la période. On peut également lire la réhabilitation de Laurent Robin (jusqu'à présent identifié par erreur à Pelegrin Frizon), et la mise en valeur du Maître du premier antiphonaire de Mirepoix. Deux autres chapitres sont enfin consacrés au décor peint de la cathédrale d'Albi, et aux vitraux de la cathédrale d'Auch.

La dernière partie de la thèse s'intitule « Antoine Olivier et Bernard Nalot : l'épanouissement de la Renaissance en Midi toulousain » et porte sur la production de ces deux artistes entre 1530 et 1560. L'auteur propose de rapprocher le Maître du second antiphonaire de Mirepoix à l'artiste qui a peint la voûte en cul-de-four de Saint-Sernin, qu'elle associe à Antoine Olivier. Idem pour la tenture de l'histoire de saint Étienne destinée à la cathédrale de Toulouse, dont il aurait dessiné les cartons. Ces rapprochements sont tout à fait convaincants et surmontent le fait qu'il s'agit d'œuvres réalisées sur des supports très différents. Le chapitre consacré à Bernard Nalot évoque aussi le travail d'architecture du peintre et ses commandes pour la ville.

En conclusion, ce travail présente de nombreux documents d'archives inédits, et propose une analyse stylistique pointue des œuvres, avec des comparaisons toujours argumentées et clairement exposés dans le volume des illustrations. C'est donc une synthèse essentielle sur la peinture produite dans la région de Toulouse entre 1460 et 1560. Les points forts du travail résident dans le recours systématique aux sources, ce qui permet de clarifier une fois pour toutes les noms, les dates et les relations connus des artistes. Les comparaisons stylistiques sont pertinentes et bien amenées. Un reproche toutefois sur le plan adopté. Les analyses auraient sans doute gagné à être hiérarchisées en fonction des découvertes de l'auteur. Ainsi, il m'a semblé que l'auteur avait peu de nouveautés à apporter concernant par exemple les peintures de Sainte-Cécile d'Albi, bien qu'elle leur consacre tout un chapitre. De même, le chapitre concernant les activités de Bernard Nalot comme architecte m'ont presque paru hors sujet, au regard du reste de la thèse qui se concentre sur les arts de la couleur.

Le Président poursuit en lisant son rapport sur la thèse de **Pierre Marty** intitulée *Louis de Mondran et les arts, parcours d'un homme influent entre Toulouse et Paris (1699-1792)*, École pratique des Hautes Études, 2019, sous la direction de Guy Michel Leproux.

Il s'agit d'un travail d'importance constitué d'abord par l'édition critique des *Mémoires écrits pour ses enfants* et pour servir à l'histoire de l'Académie royale (1774) de Mondran, connus par trois copies incomplètes faites de découpages et de ré-assemblages. Le texte soigneusement établi et annoté occupe le tome 2 ; 65 pièces justificatives et un dictionnaire biographique qui restitue l'environnement de Mondran sont logés dans le tome 3. Le tout témoigne de dépouillements d'archives colossaux.

Le premier volume présente une biographie, une analyse du rôle de Mondran à l'Académie, l'amateur d'art, l'organisateur, le collectionneur ; une troisième partie, « la ville et le citoyen », s'intéresse aux projets d'urbanisme, réalisés ou non. Il en sort un nouveau Mondran ; on connaissait à peu près l'amateur d'art, l'organisateur, le citoyen urbaniste. Pierre Marty le ré-inscrit dans le milieu de passionnés d'art et peut analyser sa part personnelle, essentielle.

Louis de Mondran est un personnage de roman. Ses talents sont du côté du jeu, de la musique, du théâtre, des fêtes qu'il organise. Il naît dans un monde peu riche, les aïeux sortent du milieu de l'avocature ; le père, mousquetaire puis capitoul, a épousé Catherine Lucas de Saint-Marc apparentée à de puissantes familles comme les Nicolay. Il fait de bonnes études. Destiné à la magistrature, il répugne à la chicane. D'un coup de tête, fort d'un gain inespéré au jeu, il part pour Paris où il descend chez sa tante maternelle qui lui ouvre la porte de la bonne société. Ce séjour en 1720-1721 a la valeur d'un voyage de formation. À son retour à Toulouse, sa famille veut le marier. Son inclination pour Rose Boé, d'un milieu bourgeois, est combattue par ses parents. Il épouse une jeune noble qui meurt en couches. En secondes noces, il s'unit à Rose Boé, devenant le beau-frère de l'ingénieur Garipuy. Chef de famille impécunieux obligé de recevoir des joueurs dans ses salons, il exploite le domaine de la Pomarède à Seysses. Il réussit même à vendre son vin à Bordeaux après 1745, année de gel pour le vignoble girondin. Il fait la connaissance du monde des négociants, aidé peut-être par les réseaux francs maçons. Il est le maître d'hôtel de la deuxième loge fondée à Toulouse par Riquet de Caraman. Père attentif, il porte la plus grande attention à l'éducation de ses trois enfants. Sa fille, parfaite musicienne, jouissant d'une réputation flatteuse dans les salons toulousains, est demandée en mariage par le vieux fermier général La Popelinière immensément riche, passionné de musique et qui a le bon goût de mourir trois ans après. Ce mariage change tout : le fermier général dote sa femme, établit les frères. Pour autant, le retour à Toulouse de Louis de Mondran n'a rien de triomphal. Après 1760, il traverse une période d'instabilité. Devenu veuf, il connaît des tensions familiales car il accueille, dans l'appartement qu'il occupe à l'hôtel de l'Académie des sciences, une jeune couturière, Vitalie Fauré, à qui il enseigne le dessin (et qui fera une carrière de peintre). Il meurt oublié en pleine Révolution.

Le rôle de Mondran est essentiel dans la fondation de l'Académie royale de peinture. Pierre Marty complète ou corrige le travail de thèse de Marjorie Guillin. Mondran n'est pas artiste, il n'est pas collectionneur faute de moyens mais il sait agir dans la société. Il mesure combien le jugement social sur les artistes est sévère. Pour donner du crédit à ces créateurs du beau, il rêve d'une académie active dans leur formation et leur rayonnement. L'entreprise est longue et chaotique, sur fond de guerre permanente entre capitouls et Parlement. Mondran, contre toute attente, obtient des lettres patentes du roi ; il lui a fallu beaucoup d'habileté car son entregent n'a rien d'extraordinaire. L'Académie fondée, il s'investit pleinement dans les fonctions de modérateur. Il s'occupe des statuts, des règlements, des outils pédagogiques, des cérémonies publiques, des prix à décerner... Il est omniprésent, qu'il s'agisse d'imposer l'Académie à la bonne société grâce aux Salons annuels, aux assemblées (avec présentation de projets) ou de relayer auprès des enseignants et des élèves les vues de l'académie parisienne sur le dessin, les normes officielles... L'Académie est un lieu de pression pour convaincre l'opinion et les autorités. Sa passion pour l'enseignement lui fait recevoir chez lui quelques élèves qu'il protège, citons Valenciennes ou J.-A. Raymond.

Ce rôle très important semble mineur quand on regarde le citoyen préoccupé d'urbanisme dans un contexte national favorable à l'embellissement des villes. Il a porté un regard neuf sur le Paris de la Régence, a sans doute réfléchi avec son oncle François de Mondran, ancien militaire passionné d'ingénierie civile. Il faut convaincre l'opinion. Mondran sait former un groupe de pression autour de Cammas et de la Société des arts, puis en utilisant l'Académie pour présenter oralement les projets. Un outil : des mémoires imprimés. Avant 1750 paraît le Plan général pour l'embellissement de la ville de Toulouse, mis en dialogue entre un Parisien et un Toulousain. Le point central de l'opuscule se fixe sur la place royale et la façade de l'Hôtel de ville, mais le projet concerne toute la ville et ses abords : alignements, axes de circulation, aménagement des quais. Suivent un Projet pour servir au commerce et à l'embellissement de Toulouse et les *Réflexions d'un citoyen*. Mondran sait s'allier avec les ingénieurs comme Garipuy, les architectes comme Labat de Savignac ou Gilles Pin pour toucher l'intendant et le syndic de la Province. Le fond de l'argumentation est simple : commerce = richesse, d'où la nécessité de faciliter la circulation, de rationaliser l'espace urbain, de créer un réseau d'infrastructures. Il plaide, devis à l'appui, pour la levée de plans régulateurs, pour l'administration de la voirie, pour une école qui forme des ingénieurs. Sur ce dernier point il obtient satisfaction en 1782 avec l'école du génie, sur le modèle des écoles militaires. C'est à ce *lobbying* passionné

que l'on doit le Boulingrin, plan d'extension plus que promenade (réalisé dans le cadre d'un atelier de charité), les quais dessinés par Saget (sans le palais prévu de la Bourse), le canal de Brienne pour relier les Ponts-Jumeaux à la Garonne. La dernière bataille – perdue – sera celle du palais du Parlement conçu en équipe de 1754 à 1769.

On l'aura compris, Mondran n'a rien inventé. Mais, homme d'influence, il a su mettre son énergie et son capital social au service des Lumières et du bien commun. Il l'a fait avec autant d'adresse que de persévérance. La Toulouse de la fin de l'Ancien régime lui doit beaucoup.

Le Président donne lecture du dernier rapport, consacré à la thèse de **Coralie Machabert**, intitulée *La vie artistique (arts plastiques) à Toulouse de 1939 à 1958*, sous la direction de Luce Barlangue, soutenue à l'Université de Toulouse 2 - Jean Jaurès, en 2019.

La thèse de Coralie Machabert, qui prend la suite de la thèse d'État de sa directrice, repose sur un travail important nourri des archives, de la presse, d'entretiens : 755 pages pour le seul volume de texte. Sans surprise, il se divise en deux parties (Vichy / la IV^e République) qui examinent chacune avec les variations nécessaires les institutions (École des Beaux-arts, musées, expositions publiques...), les monuments et les commandes, le marché. La partie « vichyssoise » est peut-être la plus passionnante. L'enseignement bouge peu, le musée voit arriver un conservateur à titre provisoire, Paul Mesplé, nomination politique. Ce musée est désorganisé, une partie des collections étant évacuée dans des châteaux proches, une autre cachée sur place. La grande salle Viollet-le-Duc peut accueillir des expositions temporaires et de propagande. Le climat général est au régionalisme ; parmi les protagonistes, Pierre de Gorsse, Mesuret et Mesplé qui rêvent de reconstituer l'Académie royale de peinture, et y réussissent un peu. L'espace public est « épuré » : de nombreuses sculptures monumentales, Jaurès, Cujas, la Gloire de Toulouse, Armand Silvestre ; la Poésie romane (alias Clémence Isaure) manque de peu la charrette vers la fonderie. Les commandes publiques sont consternantes, comme le décor de la Cour d'Appel demandé à Georges d'Espagnat. L'alliance public-privé donne une œuvre de bon aloi, le monument à la gloire de l'aviation (et aux morts de l'aventure), une des dernières grandes réalisations de Maillol. Un raté : Sarrabezolles propose une *Âme de Toulouse* (9 m de haut) à implanter à côté de la cathédrale. La vie artistique reste vivace par le biais de nombreuses expositions dans un paysage bouleversé : Société des artistes méridionaux, Société des artistes occitans, Entraide des artistes... Il y a certes beaucoup d'intellectuels et d'artistes réfugiés dans le Sud-Ouest ; si les intellectuels sont à Toulouse, les artistes sont ailleurs, dans le Tarn ou le Lot.

Sous la IV^e République, l'enseignement des Beaux-Arts (peu changé depuis 1750 !) est repensé et réformé. Cela donne d'excellents résultats ; quelques jeunes tentant le prix de Rome depuis Toulouse réussissent à passer la première barrière. L'épuration frappe Baboulet, Monin, J.-L. Gilet. D'autres, comme les sculpteurs Druille ou Clerc sont frappés d'ostracisme politique. Le monde des musées est bouleversé, suite à une restructuration pensée par Georges Henri Rivière et qui suscite de vives querelles, sur fond d'inimitiés personnelles entre Mesplé et Mesuret. Le Musée des Augustins est à la peine : il a démoli le Temple des arts de Vitry dans l'église, mais les travaux de restauration n'en finissent pas. Pour autant, l'établissement, qui ne présente qu'une partie de ses collections, est plutôt actif, grâce à des expositions en relation avec le programme culturel de la Ville. Robert Mesuret fait de Saint-Raymond un musée d'archéologie classique et réorganise le Musée Paul-Dupuy avec/malgré la collection Gélis. Le fonds du Musée Labit a été étudié par Philippe Stern.

Parmi les monuments publics, notons le nouvel Armand Silvestre, les monuments à Déodat de Séverac, à Marcel Langer et l'échec du spectaculaire Raymond IV de Sarrabezolles, magnifique mais peu en phase avec son temps. On remarquera, ombre portée de l'avant-guerre, le décor en bas-relief des HLM de Port-Garaud. Quelques chantiers sortent de cette atonie : le couvent des Dominicaines de Blagnac décoré par Louis Mazetier, l'église (pauvre) de la Sainte-Trinité (détruite dans l'explosion d'AZF) et le superbe *studium* des Dominicains de Rangueil. Le 1 % artistique fait ses débuts, sans trop convaincre.

Le constat dressé est relativement sévère. La vie artistique de la cité est prise dans la permanence de structures traditionalistes, conservatrices. Un exemple, l'arrivée de l'abstraction : il faut attendre 1953-1954, les salons Présence 1, Rencontres 1954, Art présent pour qu'émerge une avant-garde timide soutenue par la plume de Michel Roquebert. Bref, la capitale régionale est moins curieuse que Bordeaux, Castres, Montauban et Carcassonne où le paysage artistique a davantage bougé. Un chapitre sur les artistes espagnols de l'exil, regroupés par familles politiques, précède une analyse du marché dont on devine la banalité satisfaite.

La thèse, servie par une narration alerte, offre une analyse très fouillée qui ne relève ni de l'histoire culturelle, ni de la sociologie de l'art. Elle s'appuie sur un dictionnaire biographique des créateurs et sur un bel album. L'étude prend nombre de « mesures » avec ce passé que vomissait Denis Milhau lorsqu'il arriva en 1964. Mais l'effervescence des années 60 s'explique à la fois par l'inertie apparente de la IV^e République et l'acceptation lente des mutations dans le monde de l'art, qui aboutit enfin. Une révision salutaire qui pose des problèmes actuels.

Il est décidé d'attribuer le **prix Ourgaud à Pierre Marty** pour sa thèse sur Louis de Mondran, tandis que **deux grands prix de la Société Archéologique récompensent les thèses d'Aurélia Cohendy et Coralie Machabert**. Un **prix spécial** est créé pour saluer le travail accompli par **Alexia Lattard**. Enfin nous attribuons un **prix d'encouragement avec médaille d'argent à Manon Vuillien**.

Le Président donne la parole à Guy Ahlsell de Toulza, qui nous apprend que l'Union des Académies et Sociétés savantes vient de recevoir un don de la part des descendants de la famille Gèze. Ceux-ci furent propriétaire de l'Hôtel d'Assézat au XIX^e siècle, après le départ du baron de Puymaurin, et avant l'arrivée de Théodore Ozenne.



JEAN-BAPTISTE GÈZE (1781-1859)



ADÈLE DUMAS (1798-1864)

Leur descendante, Mme GÈZE, a tout récemment donné à l'Union deux portraits des propriétaires de l'époque, datés de 1860 et signés du peintre Pierre Auguste Pichon. Le Président rappelle que cet artiste est loin d'être négligeable. Toulousain d'origine, il se spécialise dans les décors religieux et les portraits mais expose aussi à Paris et se fait connaître comme collaborateur d'Ingres. Les deux tableaux (89 x 116,5 cm) que nous avons sous les yeux ont vraisemblablement été présentés au Salon. Les œuvres, très abîmées, seront envoyées en restauration et présentées prochainement dans l'antichambre de la salle Clémence-Isaure. Outre ces deux portraits, les Gèze ont également donné les deux gros livres de comptes de leurs ancêtres, qui tenaient un commerce en gros d'épicerie à l'Hôtel d'Assézat.

Par ailleurs, Guy Ahlsell de Toulza nous informe qu'il s'est récemment rendu au château de Clermont-Savès, construit vers 1775-1780. Acheté par les Montariol dans les années 1930, le château conserve toutes leurs archives et leurs dessins, que Guy Ahlsell de Toulza s'est proposé de mettre en sécurité. Il nous en reparlera prochainement.

SÉANCE DU 10 MARS 2020

Présents : MM. Peyrusse, Président, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire général, M. Péligré, Bibliothécaire-archiviste ; Mmes Andrieu, Bessis, Cazes, Jaoul, MM. Balty, Cazes, Garland, Garrigou Grandchamp, Macé, Scellès, Sournia, Surmonne, Testard, membres titulaires ; Mmes Balty, Dumoulin, MM. Penet, Pousthomis, membres correspondants.

Excusés : Mmes Sénard, Directrice, Napoléone, Secrétaire-adjointe ; Mmes Czerniak, Lamazou-Duplan, Nadal, Pradalier-Schlumberger, M. Tollon.

Invitée : Mme Sournia.

En ouvrant la séance, le Président souhaite attirer l'attention sur l'extrême longueur de la séance consacrée aux rapports sur les travaux présentés au concours, une séance plutôt fastidieuse qu'il propose donc de remplacer par l'examen par une commission composée du Bureau et des rapporteurs. Il indique en outre que M. Paul d'Argaignon a présenté sa thèse sur la condition juridique de la noblesse en Gascogne orientale au concours de l'Académie de législation, et donne lecture du rapport qu'en a fait le professeur Jacques Poumarède. Ce travail ayant de fortes chances d'être primé par une académie plus compétente, il n'a pas été retenu pour notre concours.

Le Président s'interroge également sur l'intérêt de consacrer une partie importante de chacune de nos séances à la lecture des procès-verbaux, alors qu'il serait possible aujourd'hui de consulter les membres concernés par courriel.

Enfin, en raison des incertitudes dues à l'épidémie de Covid19, Louis Peyrusse croit raisonnable de reporter la séance publique, sans doute à l'automne prochain.

Le Président informe la Compagnie que notre confrère Jean Le Pottier a demandé, en raison de son éloignement de Toulouse, à redevenir membre correspondant et libérer ainsi une place de membre titulaire. Guy Ahlsell de Toulza annonce par ailleurs que notre confrère Vincent Geneviève a souhaité devenir membre libre, souhait satisfait à l'unanimité des membres titulaires présents.

Le Secrétaire général nous ayant rejoints, lecture est donnée des procès-verbaux des séances des 4 et 25 février derniers, qui sont adoptés.

Pour faire suite aux discussions relatives à l'éventuelle création d'un fonds de dotation, le Trésorier précise qu'étant reconnue d'utilité publique, notre Société ne pourrait y recourir.

Le Président donne la parole à Bernard Sournia pour une communication sur *Une abbaye dans la capitale des vicomtes de Béarn : la Collégiale Saint-Pierre d'Orthez*, publiée dans ce volume (t. LXXX-LXXXI, 2020-2021) de nos *Mémoires* :

L'église abbatiale laïque – ou « abbaye » – Saint-Pierre d'Orthez résulte de deux projets successifs : le projet d'un édifice à nef et collatéraux, abandonné en cours de route pour le parti d'une nef large, à la languedocienne. Une certaine habitude s'est établie dans la littérature archéologique de séparer d'un bon siècle les deux étapes de la réalisation, chœur puis nef : fin XIII^e puis fin XIV^e siècle. L'observation des piles qui articulent la nef, comparée à d'autres ouvrages de l'environnement aquitain – la cathédrale de Bayonne en particulier –, tendrait à rapprocher les deux moments de la réalisation et à considérer le changement de parti comme survenu dans la suite immédiate de la première campagne. L'analyse de la structure des piles occasionnera quelques considérations sur la mise en œuvre et les fonctions du tas de charge.

Le Président ayant remercié l'orateur, Emmanuel Garland note que notre confrère nie l'origine romane du mur gouttereau nord, généralement attribué par les archéologues à cette période, et il évoque alors une visite de la collégiale effectuée naguère en compagnie de l'abbé Cabanot, au cours de laquelle celui-ci aurait exprimé quelques réserves sur la période de construction, penchant à rattacher cette paroi de l'édifice au chantier gothique.

Bernard Sournia ayant émis l'idée d'une rencontre entre le cardinal Godin et la vicomtesse de Béarn, Marguerite, pouvant expliquer la transmission du motif de la pile de Bayonne au chantier orthésien, Maurice Scellès met en garde contre ce genre de scénario quelque peu romanesque, qui plaît à l'esprit mais reste du domaine de l'hypothèse. Ce dont convient facilement l'orateur.

Emmanuel Garland et Bernard Pousthomis font remarquer que l'« abbaye » laïque n'est pas une spécificité béarnaise, mais que c'est un type d'organisation sociale que l'on trouvait assez couramment dans les Pyrénées centrales, et débordant sur le Gers : par exemple à Gavarnie et Arras en Lavedan, entre autres...

Bernard Sournia ayant proposé de traduire par « enracinement » le vocable « erracenment » employé par Villard de Honnecourt au folio 20 de son album, Olivier Testard donne la véritable traduction, qui est « arrachement ». Dont acte.

En raison de la situation sanitaire due à la Covid19, les séances du 22 mars au 16 juin 2020 ont été annulées, et les communications prévues annulées ou reportées à l'année suivante.

